



Rapport annuel
2007-08



Avec la volonté d'appliquer le principe de réduction à la source, la société d'État RECYC-QUÉBEC a limité l'impression du présent rapport annuel à 200 exemplaires. De plus, ce document a été imprimé au moyen d'encre végétales sur du papier contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation.

Il est possible d'accéder au texte intégral du rapport annuel en consultant le site Internet de RECYC-QUÉBEC à l'adresse suivante : www.RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca.

ISBN : 978-2-550-53421-1

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008

Dépôt légal : Bibliothèque du Canada, 2008

Ce document a été imprimé par Impressions Soleil, une entreprise attestée dans le cadre du programme de reconnaissance gouvernemental ICI ON RECYCLE !

TABLE DES MATIÈRES

Message du président du conseil d'administration, M^e José P. Dorais	2
Message de la présidente-directrice générale, Mme Ginette Bureau	3
Faits saillants	5
Bilan 2006 de la gestion des matières résiduelles au Québec	5
Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel	5
Rendez-vous 2007 sur la gestion des matières résiduelles au Québec	5
Mandat d'initiative de la Commission des transports et de l'environnement	6
Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2002-2008 et Programme de vidage des lieux d'entreposage des pneus hors d'usage au Québec	6
Secteur municipal	6
Diagnostic des centres de tri québécois	6
Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale œuvrant dans le cadre des plans de gestion des matières résiduelles	7
Sacs d'emplètes	7
Contenants de boissons	7
Résidus des technologies de l'information et des communications (TIC) et responsabilité élargie des producteurs (REP)	7
Programme ICI ON RECYCLE!	8
Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)	8
Gestion des matières résiduelles dans les édifices gouvernementaux et Programme Visez juste!	8
Information, sensibilisation et éducation	8
Concours Les Phénix de l'environnement – 10 ^e anniversaire	9
Développement durable	9
Suivi des recommandations du Vérificateur général	9
Présentation de la Société	9
Mission	9
Conseil d'administration	10
Comité de direction	10
Structure organisationnelle et administrative	11
Résultats	11
Déclaration de services aux citoyens	11
Code d'éthique et de déontologie	11
Ressources humaines	11
Ressources informationnelles	12
Gouvernance	12
Orientations stratégiques et objectifs spécifiques visés	12
Contexte	12
États financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2008	13
Présentation des résultats relatifs au plan stratégique	38
1- Services aux citoyens	38
2- Mobilisation et responsabilité des acteurs	45
3- La mise en valeur des matières résiduelles	47
Déclaration de services aux citoyens	49
Code d'éthique et de déontologie des administratrices et des administrateurs de la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC)	51
Membres du conseil d'administration	53
Membres du comité de direction	53
Liste du personnel	53

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M^E JOSÉ P. DORAIS



J'ai le plaisir de présenter le rapport annuel de la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) pour l'année 2007-2008. Après une année et demie à la présidence du conseil d'administration dans le contexte de la planification stratégique 2006-2009 que s'est donnée la Société et de la conclusion de l'actuelle *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, je suis particulièrement fier du travail accompli par l'équipe de direction et le personnel de la Société.

J'en profite pour saluer le leadership exercé par M. Robert Lemieux et le remercier de son engagement à titre de président-directeur général et de membre du conseil d'administration au cours des sept premiers mois de l'année 2007-2008. Je tiens également à souligner l'excellent travail de Mme Ginette Bureau qui lui a succédé avec succès en cours d'année. Elle a su encadrer les activités de la Société dans le contexte d'une vision éclairée, cohérente, distincte et stimulante.

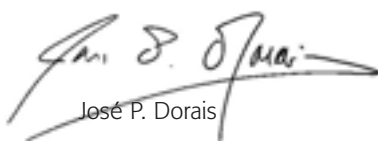
À la veille de la fin de la période de référence de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, on ne peut que constater avec satisfaction tout le chemin parcouru à l'échelle du Québec tout entier. En même temps, force est de reconnaître que des défis de gestion importants demeurent. Dans cette perspective, une vision claire et pragmatique de la situation, une approche créative des solutions et l'accès aux ressources que commande la situation, revêtent un caractère stratégique de première importance. Je suis convaincu que les membres de la direction, le personnel et au premier chef, leur nouveau leader, sauront trouver les moyens de répondre à ces impératifs tout en pavant la voie vers une gestion optimale des ressources et des matières résiduelles dans l'intérêt de la collectivité québécoise.

L'expertise démontrée de la Société en termes de partenariats d'affaires et de gestion de programmes peut facilement être mise à profit avec succès dans la recherche et la mise en œuvre de solutions pratiques pour relever ces grands défis et je suis confiant que nous y parviendrons ensemble.

À l'ère d'une gestion inspirée plus que jamais des grands principes du développement durable et dans la foulée de la mise en œuvre de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, la mission exercée par RECYC-QUÉBEC et les activités menées à ce jour contribuent à baliser la voie et à faciliter l'engagement d'autres organisations.

C'est donc avec beaucoup de fierté que je me joins à la présidente-directrice générale de RECYC-QUÉBEC pour présenter aux parlementaires et à la population du Québec le rapport annuel d'activités de RECYC-QUÉBEC.

Bonne lecture!



José P. Dorais

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE MADAME GINETTE BUREAU



J'ai le privilège de présenter le rapport annuel 2007-2008 de RECYC-QUÉBEC qui reflète les actions et les efforts investis par la Société et ses partenaires en vue de favoriser au Québec la concertation, la mobilisation et l'action autour des grands enjeux de la gestion des matières résiduelles.

Parmi les événements marquants de l'année, mentionnons la réalisation du *Bilan 2006* qui dresse le portrait de la gestion des matières résiduelles au Québec. RECYC-QUÉBEC a de plus réalisé une importante étude portant sur la caractérisation des matières résiduelles générées par le secteur résidentiel. Enfin, les contenants de boissons, les sacs d'emplettes de même que les centres de tri ont aussi fait l'objet d'études spécifiques et de recommandations de la part de la Société. En outre, les fiches relatives aux différentes matières résiduelles et à leurs modes de gestion ont été révisées.

Le *Rendez-vous 2007 sur la gestion des matières résiduelles* tenu à Sherbrooke en novembre dernier, fut l'occasion de rassembler plus de 350 participants autour d'enjeux touchant les technologies de traitement des matières résiduelles ainsi que les moyens à développer pour améliorer la performance de gestion des matières résiduelles au Québec. De plus, afin de développer des pistes de solutions à des problématiques environnementales, RECYC-QUÉBEC a mis sur pied des filières regroupant des acteurs concernés par une question spécifique.

L'année 2007-2008 a été l'occasion d'examiner un certain nombre d'enjeux et tout particulièrement ceux soulevés par la Commission des transports et de l'environnement. En plus d'apporter notre soutien à la Commission par de l'information et par l'analyse de mémoires, nous avons contribué à leurs travaux en soumettant un mémoire.

Par ailleurs, afin d'encourager un plus grand nombre d'établissements issus du secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) à implanter dans leurs établissements des mesures permettant une gestion exemplaire des matières résiduelles, la Société a modifié son Programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE! Cette nouvelle formule a manifestement porté fruits. Au moment de la rédaction du présent rapport, quelque 500 entreprises étaient inscrites à l'un des trois niveaux du programme.

La direction de RECYC-QUÉBEC a conçu un plan de relève dans la perspective d'offrir de meilleures possibilités de développement professionnel pour le personnel de la Société. Je profite de l'occasion pour remercier l'ensemble du personnel ainsi que les membres de la direction pour leur contribution soutenue à l'accomplissement de la mission de la Société.

Je témoigne également mon appréciation la plus profonde aux administrateurs du conseil d'administration qui ne ménagent ni leur temps ni leur compétence pour soutenir la direction et contribuer au développement de la gestion responsable des matières résiduelles au Québec. Je remercie tout particulièrement le président du conseil d'administration, M^e José P. Dorais, pour le support et le dévouement qu'il démontre à l'égard de la Société.

Je tiens en outre à souligner le départ à la retraite de M. Robert Lemieux qui a présidé les destinées de la Société pendant quatre ans. Je rends hommage à son leadership. Il nous a légué une Société animée d'un dynamisme hors du commun, bien ancrée au sein de la collectivité québécoise.

En terminant, je remercie tous les partenaires de RECYC-QUÉBEC dont l'engagement se révèle un moteur au profit d'une société de plus en plus mobilisée en faveur d'une gestion responsable des matières résiduelles.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ginette Bureau', with a stylized, flowing script.

Ginette Bureau

FAITS SAILLANTS

L'année 2007-2008 a été riche en activités de toutes sortes pour RECYC-QUÉBEC et ses partenaires. Les études, rapports, consultations, échanges, suivis et activités se sont succédé pour faire progresser la gestion responsable des matières résiduelles au Québec dans le contexte de l'actuelle *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

En voici les faits saillants:

Bilan 2006 de la gestion des matières résiduelles au Québec

RECYC-QUÉBEC dresse aux deux ans le Bilan de la gestion des matières résiduelles au Québec. C'est ce portrait qui permet à la collectivité québécoise de mesurer sa progression en ce domaine, notamment en regard des objectifs fixés à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Le *Bilan 2006* représente l'avant dernier bilan de l'actuelle Politique. Il révèle notamment que plus de la moitié des matières résiduelles valorisables (52 %) sont maintenant récupérées et mises en valeur, une augmentation de 26 % par rapport à 2004 et de 109 % par rapport à 1996. La génération des matières résiduelles s'est accrue de 14 % par rapport à 2004, et de 56 % par rapport à 1996. La hausse récente est principalement attribuable à la croissance immobilière et aux travaux d'infrastructures dans un contexte économique favorable. Fait encourageant, l'élimination n'a progressé que de 26 % au cours des 10 dernières années, soit quatre fois moins que la récupération. En somme, le *Bilan 2006* révèle que la collectivité québécoise n'est plus qu'à 13 points de pourcentage de l'objectif de mise en valeur de 65 % des matières résiduelles valorisables établi dans la Politique. On peut consulter le *Bilan 2006* dans le site Internet de RECYC-QUÉBEC au [www.RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca/section à Consulter](http://www.RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca/section%20%C3%A0%20Consulter).

Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec 2006-2007

Dans le contexte d'une évaluation la plus juste possible de notre progression à l'égard de la gestion responsable des matières résiduelles, il est essentiel d'avoir une connaissance fine des matières résiduelles générées par secteur. Ainsi, l'étude de caractérisation menée en 2006-2007, en partenariat avec Éco Entreprises Québec et avec la collaboration de Dessau et NI Environnement, visait à établir le portrait des matières résiduelles du secteur résidentiel sur l'ensemble du territoire québécois. Il a été déterminé que chaque citoyen québécois produit en moyenne 404 kg de matières résiduelles annuellement, ce qui est en deçà de la génération moyenne prévue par Statistique Canada en 2006. On peut consulter ce document dans le site Internet de RECYC-QUÉBEC au [www.RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca/section à Consulter](http://www.RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca/section%20%C3%A0%20Consulter).

Rendez-vous 2007 sur la gestion des matières résiduelles au Québec

Le *Rendez-vous 2007 sur la gestion des matières résiduelles au Québec*, organisé conjointement par RECYC-QUÉBEC et RÉSEAU environnement, a réuni quelque 350 personnes et une trentaine de conférenciers et panélistes autour des principaux enjeux de la gestion des matières résiduelles au Québec, les 13 et 14 novembre 2007, à Sherbrooke. Ce fut l'occasion pour la Société de rendre publics le *Bilan 2006 de la gestion des matières résiduelles au Québec*, de même que les résultats de la *Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2006-2007*. On y a partagé les préoccupations des secteurs municipal, industriel, commercial et institutionnel et de la construction, de la rénovation et de la démolition, notamment en ce qui a trait à l'enjeu de la valorisation des matières résiduelles. Ces préoccupations ont amené RECYC-QUÉBEC à proposer de tenir une journée d'échanges sur ce sujet spécifique qui a eu lieu le 27 mai 2008.



Mandat d'initiative de la Commission des transports et de l'environnement

La société d'État a également présenté sa vision de la gestion des matières résiduelles au Québec relativement aux questions soulevées dans le document de consultation soumis par la Commission des transports et de l'environnement. En plus de collaborer à l'analyse des mémoires, RECYC-QUÉBEC a déposé le 1^{er} février et présenté le 22 février son propre mémoire devant les membres de la Commission. On peut le consulter dans le site Internet de RECYC-QUÉBEC au [www.RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca/ section à Consulter](http://www.RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca/section%20%C3%A0%20Consulter).

Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2002-2008 et Programme de vidage des lieux d'entreposage des pneus hors d'usage au Québec 2001-2008

Le *Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2002-2008* a souligné cette année ses dix ans de réalisation et RECYC-QUÉBEC peut être fière des progrès accomplis en ce domaine. La quantité de pneus récupérés au Québec a plus que quadruplé. Quelque 10 000 lieux de récupération sont maintenant accessibles à la population. Le *Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage* et le *Programme de vidage des lieux d'entreposage des pneus hors d'usage au Québec* ont permis de récupérer depuis 1993 plus de 100 millions de pneus hors d'usage. L'objectif visé par la *Politique québécoise* quant aux pneus rebutés chaque année par la collectivité québécoise a été atteint six ans avant l'échéance de 2008, soit en 2002.

Secteur municipal

Le secteur municipal a fait l'objet d'une attention toute particulière dans la foulée du *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles*. Ainsi, les municipalités du Québec ont reçu une compensation financière totalisant quelque 50 millions de dollars pour les années 2005 (à compter du 1^{er} mars) et 2006, en fonction des critères de distribution convenus à la Table de négociations qui regroupe la Fédération Québécoise des Municipalités, l'Union des municipalités du Québec, Éco Entreprises Québec, Recyclemédiast et RECYC-QUÉBEC.

De plus, le 6 septembre 2007, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Mme Line Beauchamp, a donné le coup d'envoi à une vaste campagne de sensibilisation dans les médias écrits du Québec afin d'informer chaque citoyen des moyens et des raisons de récupérer plus et mieux. Cette campagne est le fruit du travail concerté des organismes membres de la Table de négociations. Un site Internet a été mis au point à l'intention des citoyens afin de les aider à participer plus et mieux à la collecte sélective. On peut le consulter à l'adresse suivante: www.votrevoixecolo.com.

Diagnostic des centres de tri québécois

Dans le but d'établir un portrait réaliste de la situation et de connaître l'état général des centres de tri sur les plans physiques et mécaniques et en termes de capacité de traitement des matières, le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et RECYC-QUÉBEC se sont unis pour mener une étude afin d'établir le diagnostic des centres de tri québécois qui reçoivent des matières de la collecte sélective municipale. Rendu public au printemps 2008, ce rapport permet de guider les décideurs dans le choix des moyens à privilégier pour favoriser l'amélioration des performances opérationnelles des centres de tri québécois.

Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale œuvrant dans le cadre des plans de gestion des matières résiduelles

Au cours de la dernière année, le comité d'évaluation du *Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale œuvrant dans le cadre des plans de gestion des matières résiduelles* a accepté dix projets, dont quatre portent sur l'élaboration d'un plan d'affaires et six sur des projets d'investissement. Ces projets se sont vu octroyer 590 477 \$. Ils devraient permettre le traitement de plus de 5 250 tonnes de matières et la création de 23 emplois.

Jusqu'à maintenant, le Programme a permis d'octroyer 3 954 721 \$ pour le développement de 47 projets. Ceux-ci permettront, à terme, le traitement de près de 60 000 tonnes de matières par année, en plus de créer 171 emplois et d'en maintenir 308 autres.

Sacs d'emplottes

Les sacs ont fait beaucoup parler d'eux au cours de la dernière année. À cet égard, RECYC-QUÉBEC a publié un *Avis sur les sacs d'emplottes* afin de conseiller consommateurs, commerçants et fabricants sur les impacts environnementaux des différents sacs disponibles sur le marché et les options à privilégier. En parallèle, de nombreux échanges ont eu lieu avec l'industrie alimentaire et du commerce de détail pour convenir de moyens visant à réduire leur impact dans le contexte de l'élaboration et de l'adoption d'un code de bonnes pratiques. On peut consulter l'*Avis sur les sacs d'emplottes* et le *Code volontaire de bonnes pratiques sur l'utilisation des sacs d'emplottes* dans le site Internet de RECYC-QUÉBEC ([www.RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca / Centre de documentation / Catégorie plastiques](http://www.RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca/Centre_de_documentation/Catégorie_plastiques)).

Contenants de boissons

Les contenants de boissons ont pour leur part fait l'objet d'une étude approfondie qui a résulté en la publication d'un rapport intitulé *Mise en marché et récupération des contenants de boissons au Québec*, le 31 janvier 2008. Deux campagnes de sensibilisation ont été réalisées pour hausser le taux de récupération des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses consignés. La Société a par ailleurs contribué activement à la mise sur pied et au développement de la *Table pour la récupération hors foyer* (<http://www.tablehorsfoyer.ca>) afin de promouvoir la récupération des matières recyclables, dont les contenants de boissons, dans les lieux publics. On peut consulter l'étude sur les contenants de boissons dans le site Internet de RECYC-QUÉBEC (<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/Consigne/Gestion-contenants-boissons2007.pdf>).

Résidus des technologies de l'information et des communications (TIC) et responsabilité élargie des producteurs (REP)

Les échanges se sont également poursuivis avec les membres de la Filière sur les appareils de technologies de l'information et des communications et le rapport issu des travaux a été rendu public lors d'un événement avec la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Mme Line Beauchamp, le 17 mars dernier. À cette occasion, la ministre a annoncé que le gouvernement avait l'intention de déposer un projet de règlement basé sur le principe de la responsabilité élargie des producteurs afin de favoriser la récupération des produits électroniques, des piles et des lampes fluorescentes. On peut consulter le rapport de la Filière dans le site Internet de RECYC-QUÉBEC (<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/MICI/Rap-TIC-2008.pdf>).



La ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Mme Line Beauchamp, rendait public en mars dernier le rapport issu des travaux de la Filière sur les appareils de technologies de l'information et des communications.



ENGAGEMENT > MISE EN ŒUVRE > PERFORMANCE

Programme ICI ON RECYCLE!

Afin de contribuer à la mobilisation du secteur industriel, commercial et institutionnel, RECYC-QUÉBEC a créé en 2003 le Programme ICI ON RECYCLE ! que la Société a revu afin de faciliter l'engagement des industries, des commerces et des institutions (ICI) en faveur d'une gestion responsable des matières résiduelles. Le nouveau Programme ICI ON RECYCLE! propose une démarche logique induisant deux niveaux en amont de l'Attestation de performance: le niveau « Engagement » et le niveau « Mise en œuvre ». Lancé à la fin de l'année 2007, ce programme a permis d'accueillir au-delà de 500 entreprises en quelques mois.

Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)

Pour soutenir le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD), RECYC-QUÉBEC et le Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs de Matériaux de Construction et de Démolition (3R MCDQ), ont travaillé en étroite collaboration afin de trouver des débouchés pour des matières telles que les bardeaux d'asphalte, le gypse et le bois. Les résultats sont encourageants notamment sur le gypse et le bois, dont le taux de récupération et de valorisation a augmenté sensiblement.

Gestion des matières résiduelles dans les édifices gouvernementaux et Programme Visez juste!

En s'appuyant sur le principe des 3RV (Réduction à la source, Réemploi, Recyclage et Valorisation), le Programme Visez juste!, lancé en 2003, propose des moyens concrets pour gérer de façon responsable les matières résiduelles dans les ministères et organismes (M/O) du gouvernement du Québec. Il offre un accompagnement bénéfique pour les M/O qui souhaitent inclure un plan de gestion des matières résiduelles dans le plan d'action qu'ils réalisent en accord avec la *Loi sur le développement durable* et la stratégie qui en découle.

D'abord lancé à titre de projet pilote à l'édifice Marie-Guyart de Québec, le Programme est aujourd'hui implanté dans plus de 150 édifices des grandes régions de Québec et de Montréal, dont plus de la moitié récupère les contenants et emballages de plastique, de verre et de métal. Quelques édifices ont commencé la collecte des matières organiques. Au total, plus de 45 000 employés de l'État ont accès au Programme Visez juste!, soit environ 60 % de l'ensemble des employés du gouvernement du Québec.

Information, sensibilisation et éducation

En ce qui concerne son mandat d'information, de sensibilisation publique et d'éducation, la Société est activement engagée auprès du milieu scolaire québécois, notamment en soutenant les activités du mouvement des Établissements verts Brundtland, le Programme de certification Cégeps verts de l'organisme ENvironnement JEUnesse, le Réseau québécois des écoles entrepreneuriales et environnementales et le Réseau québécois des Centres de formation en entreprise et récupération (CFER). RECYC-QUÉBEC a également soutenu 57 projets dans le cadre du Programme d'aide financière Visant l'Éducation à la Réduction à la source, au Réemploi et au Recyclage pour 2008 (VERRR 2008), de même que quelque 135 activités lors de la Semaine québécoise de réduction des déchets avec l'organisme Action RE-buts.

Au chapitre des relations avec les médias, ce sont 486 demandes qui ont été traitées dont 205 entrevues. Quarante-cinq communiqués, divers articles et une quinzaine d'éditions régulières, spéciales et éclair du bulletin électronique RECYC-INFO ont été diffusés. Le RECYC-INFO rejoint quelque 12 000 abonnés. Le site Internet a pour sa part été visité 245 794 fois, pour une moyenne mensuelle de 20 482 internautes.

Concours *Les Phénix de l'environnement* – 10^e anniversaire

Le concours *Les Phénix de l'environnement*, auquel est associée RECYC-QUÉBEC depuis le début, a célébré son dixième anniversaire au grand bénéfice de tous ceux qui se sont vu honorer au fil des ans. La cérémonie tenue à l'Assemblée nationale fut l'occasion d'accueillir MM. Hubert Reeves et Frédéric Bach au sein du prestigieux Cercle des Phénix pour leur contribution exceptionnelle à la sensibilisation du public aux enjeux environnementaux et sociaux. Six prix Phénix ont également été remis pour des projets reliés à la gestion responsable des matières résiduelles.

Développement durable

Un comité a été mis sur pied à RECYC-QUÉBEC avec le mandat d'élaborer un plan d'action en matière de développement durable en accord avec les orientations de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*. Les travaux progressent selon l'échéancier prévu. En outre, le plan d'action découlant de la Politique environnementale de la Société est déjà en vigueur.

Une caractérisation des matières résiduelles issues des deux bureaux de RECYC-QUÉBEC a été effectuée en juillet 2007. Les résultats démontrent que plus de 85 % des matières résiduelles générées sont récupérées et mises en valeur.

Suivi des recommandations du Vérificateur général

La Société a donné suite promptement aux recommandations du Vérificateur général dans son Rapport 2005-2006, Tome 11. Elle a d'ailleurs été invitée à présenter ses activités et les suivis apportés à ces recommandations lors d'une séance de la Commission de l'administration publique tenue le 18 septembre 2007. RECYC-QUÉBEC verra à répondre aux recommandations du Vérificateur général et du Commissaire au développement durable, telles que spécifiées dans le Rapport 2007-2008 au chapitre 5, intitulé « *Production et consommation responsables: influence sur la réduction à la source* », rendu public le 13 décembre 2007.

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

Mission

La Société québécoise de récupération et de recyclage a été créée en 1990 par le gouvernement du Québec. La ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Mme Line Beauchamp, est la ministre responsable de l'application de la *Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage* (L.R.Q., c. S-22.01). Cette loi précise la mission et les mandats de la Société.

RECYC-QUÉBEC oriente, met en œuvre et coordonne des activités de mise en valeur des matières résiduelles en assurant la gestion de certains programmes, en développant les connaissances en ce domaine et en mobilisant les différents acteurs afin de réduire la génération de matières résiduelles et de diminuer les quantités à éliminer. RECYC-QUÉBEC appuie et reconnaît les efforts des intervenants des différents secteurs et assure le suivi de l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

Conseil d'administration

Les affaires de la Société sont administrées par un conseil d'administration composé d'au plus 11 membres, incluant la présidente-directrice générale. Entre le 1^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008, neuf personnes étaient membres du conseil d'administration de la Société. Ces personnes sont les suivantes:

- Monsieur José P. Dorais, président du conseil
- Madame Ginette Pellerin, vice-présidente du conseil
- Monsieur Robert Lemieux, président-directeur général de RECYC-QUÉBEC jusqu'au 5 novembre 2007
- Madame Ginette Bureau, présidente-directrice générale par intérim de RECYC-QUÉBEC depuis le 5 novembre 2007
- Madame Cynthia Biasolo, membre
- Madame Monique Laberge, membre
- Monsieur Richard Legendre, membre
- Madame Éliane Sfeir, membre, jusqu'au 12 décembre 2007
- Madame Anne-Marie Sheahan, membre, jusqu'au 1^{er} janvier 2008
- Monsieur Christian L. Van Houtte, membre.

Pendant l'année 2007-2008, les membres du conseil d'administration ont siégé à sept reprises. Les séances du conseil ont été tenues aux dates suivantes:

- Le 17 mai 2007
- Le 19 juillet 2007
- Le 6 septembre 2007
- Le 18 octobre 2007
- Le 5 décembre 2007
- Le 31 janvier 2008
- Le 27 mars 2008.

Comité de direction

Le comité de direction assure la gestion des affaires de la Société sur une base régulière. En 2007-2008, il était composé du président-directeur général, M. Robert Lemieux, remplacé en novembre 2007 par la présidente-directrice générale par intérim, Mme Ginette Bureau; du vice-président, Secteurs municipal, industriel, commercial et institutionnel, M. Jeannot Richard; de la vice-présidente, Programmes et exploitation, Mme Ginette Bureau; de la vice-présidente, Communications, sensibilisation et éducation, Mme Johanne Riverin et du directeur par intérim, Finances et administration, M. Yves Boisvert, qui a succédé au vice-président, Finances et administration, M. Richard Boisvert, qui a pris sa retraite de la Société en septembre 2007.

Le comité de direction s'est réuni à 21 reprises. Il a été élargi pour inclure les directeurs à compter du mois de février 2008. Les réunions se tiennent généralement simultanément à Québec et à Montréal, au moyen de la vidéoconférence, ce qui permet de réduire les coûts d'exploitation de la Société par les déplacements évités.

Structure organisationnelle et administrative

La présidence-directrice générale de la Société est notamment responsable de l'application des décisions du conseil d'administration et de la gestion des affaires de la Société. Les services internes de la Société comprenaient au 31 mars 2008 trois vice-présidences, comme suit:

- Une vice-présidence Programmes et exploitation, chargée des programmes des pneus et autres produits de l'automobile, ainsi que du suivi d'autres matières résiduelles comme la peinture, les huiles usagées, les autres résidus domestiques dangereux et les matières provenant des technologies de l'information et des communications dans le contexte de l'application du principe de la responsabilité élargie du producteur. Relèvent également de cette vice-présidence, le service des ressources financières, de la gestion de la consigne des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses, des ressources humaines et des ressources informatiques ainsi que de la vérification des programmes. Il s'est ajouté une direction des Programmes et de l'exploitation en date du 31 janvier 2008.
- Une vice-présidence Secteurs municipal, industriel, commercial et institutionnel, chargée de l'application de règlements, de la gestion de certains programmes et du soutien à la mise en valeur des matières résiduelles pour ces secteurs. Deux directions relèvent de cette vice-présidence, soit la Direction Planification et recherche qui assure, entre autres, le suivi de la planification stratégique de la Société et des études de caractérisation des matières résiduelles. Depuis le 31 janvier 2008, une nouvelle direction désignée sous le nom de *Soutien aux municipalités et aux entreprises* a été créée afin d'accompagner les municipalités et les entreprises du Québec dans leurs démarches en faveur d'une saine gestion des matières résiduelles.
- Une vice-présidence Communications, sensibilisation et éducation, de qui relève toutes les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation à la gestion responsable des matières résiduelles.

RÉSULTATS

Déclaration de services aux citoyens

Au début de l'année 2007, RECYC-QUÉBEC rendait publique sa *Déclaration de services aux citoyens*.

Aux fins de la reddition de compte, la Société compile sur une base mensuelle les demandes reçues et traitées par téléphone, par courriel et par courrier. De plus, deux exercices d'évaluation de la prestation de services ont été effectués au cours de l'année, soit le 1^{er} octobre 2007 et le 31 mars 2008. Dans 99,91 % des cas, on y a répondu dans les délais requis.

Au total, 16 122 demandes d'information ont été traitées par l'entremise des lignes d'information et du service des relations avec les médias. Seules 15 demandes (99,91 %) n'ont pu être traitées dans les délais requis.

Code d'éthique et de déontologie

Aucun manquement au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et du personnel de la Société n'a été constaté. Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société est joint en annexe. Par ailleurs, la Société s'est dotée en 2007-2008 d'un code d'éthique pour le personnel syndiqué.

Ressources humaines

RECYC-QUÉBEC a signé le 19 décembre 2007 une nouvelle convention collective avec son personnel syndiqué. En date du 31 mars 2008, la Société comptait 61 employés.

Ressources informationnelles

Parmi les projets spéciaux réalisés au cours de la dernière année financière, RECYC-QUÉBEC a développé un Portail municipal destiné à fournir et à échanger de l'information avec les organismes municipaux.

Gouvernance

En prévision de l'adoption de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, RECYC-QUÉBEC a tenu des séances d'information à l'intention des membres du conseil d'administration et participé à des sessions de formation.

Orientations stratégiques et objectifs spécifiques visés

La Planification stratégique 2006-2009 de RECYC-QUÉBEC établit les orientations et les objectifs que la Société compte atteindre. On retrouvera en annexe un compte rendu de ces orientations.

Contexte

Les orientations stratégiques de la Société s'articulent autour de trois enjeux principaux:

Enjeu 1: La qualité des services aux clientèles

Orientation 1: Répondre aux besoins des clientèles

Orientation 2: Viser l'efficacité des interventions

Orientation 3: Parfaire l'expertise

Orientation 4: Soutenir les systèmes actuels de responsabilité élargie des producteurs ainsi que les nouvelles initiatives

Enjeu 2: La mobilisation et la responsabilisation des acteurs

Orientation 5: Stimuler les changements de comportement et les nouvelles pratiques de gestion

Enjeu 3: La mise en valeur des matières résiduelles

Orientation 6: Poursuivre les efforts visant la mise en valeur des matières résiduelles

Les tableaux présentant les résultats du Plan stratégique figurent en page 38.

**SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION
ET DE RECYCLAGE
(RECYC-QUÉBEC)**

ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE

31 MARS 2008

TABLE DES MATIÈRES

	Page
RAPPORT DE LA DIRECTION	15
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR	16
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats et avoir	17
Bilan	18
Flux de trésorerie	19-20
Notes complémentaires	21-33
Renseignements complémentaires	
Annexe 1 Droit environnemental sur les pneus – net	34
Annexe 2 Produits sur consignation des contenants à remplissage unique - net	34
Annexe 3 Transferts du gouvernement du Québec	35
Annexe 4 Produits d'organismes industriels	35
Annexe 5 Contributions aux programmes des pneus	35
Annexe 6 Régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective	36
Annexe 7 Autres contributions non remboursables	36
Annexe 8 Fonctionnement	37

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société québécoise de récupération et de recyclage ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

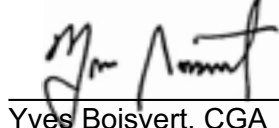
La Société québécoise de récupération et de recyclage reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société québécoise de récupération et de recyclage, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.



Ginette Bureau
Présidente-directrice générale



Yves Boisvert, CGA
Directeur, Finances et administration

Québec, le 11 juillet 2008

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) au 31 mars 2008 et l'état des résultats et de l'avoir ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01)*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Renaud Lachance', written over a horizontal line.

Renaud Lachance, CA

Québec, le 11 juillet 2008

**SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE
(RECYC-QUÉBEC)**

**RÉSULTATS ET AVOIR
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008**

	2008		2007	
PRODUITS				
Droit environnemental sur les pneus - net (annexe 1)	23 196 103	\$	22 650 566	\$
Produits sur consignation des contenants à remplissage unique - net (annexe 2)	4 077 261		9 606 138	
Transferts du gouvernement du Québec (annexe 3)	611 910		1 634 145	
Produits de placements	2 167 622		1 813 598	
Régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective	2 132 876		1 627 471	
Produits d'organismes industriels (annexe 4)	507 554		490 208	
Produits du programme d'aide à la récupération du verre (note 13)	-		264 257	
Autres	229 279		231 405	
	<u>32 922 605</u>		<u>38 317 788</u>	
CHARGES DE PROGRAMMES				
Contributions aux programmes des pneus (annexe 5)	21 289 294		22 957 148	
Régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective (annexe 6)	961 717		791 744	
Soutien au système de consignation des contenants à remplissage unique	748 674		650 972	
Contributions au programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale	736 943		1 246 434	
Contributions au programme d'aide à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles	240 000		948 334	
Contributions au programme d'amélioration des infrastructures de récupération (note 11)	-		3 398 857	
Contributions au programme d'aide à la récupération du verre	-		240 236	
Autres contributions non remboursables (annexe 7)	754 130		749 434	
	<u>24 730 758</u>		<u>30 983 159</u>	
FRAIS DE GESTION				
Traitements et avantages sociaux	3 738 030		3 453 251	
Fonctionnement (annexe 8)	1 255 598		1 254 930	
Communications, sensibilisation et éducation	276 392		315 088	
	<u>5 270 020</u>		<u>5 023 269</u>	
	<u>30 000 778</u>		<u>36 006 428</u>	
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	2 921 827		2 311 360	
AVOIR AU DÉBUT	<u>37 401 767</u>		<u>35 090 407</u>	
AVOIR À LA FIN	<u>40 323 594</u>	\$	<u>37 401 767</u>	\$

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE
(RECYC-QUÉBEC)**

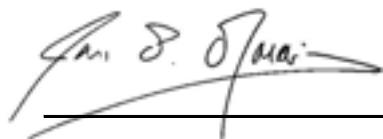
BILAN

AU 31 MARS 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIF		
Encaisse	511 967 \$	559 688 \$
Placements temporaires (note 4)	11 028 889	3 474 617
Créances à recevoir (note 5)	8 289 630	11 058 752
À recevoir des organismes de financement agréés (note 6)	3 534 288	54 078 000
Frais payés d'avance	<u>76 827</u>	<u>76 417</u>
	23 441 601	69 247 474
 Placements à long terme (note 7)	 36 333 370	 40 131 138
 Immobilisations (note 8)	 <u>329 384</u>	 <u>445 167</u>
	<u>60 104 355</u> \$	<u>109 823 779</u> \$
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 9)	4 323 672 \$	5 647 310 \$
Sommes dues aux organismes municipaux (note 6)	3 245 810	50 760 000
Transferts du gouvernement du Québec reportés (note 10)	846 083	1 457 993
Revenus reportés pour le régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective	-	1 768 529
Provision pour contribution au programme d'amélioration des infrastructures de récupération (note 11)	-	1 192 842
Sommes remboursables (note 12)	<u>3 328 801</u>	<u>3 632 568</u>
	11 744 366	64 459 242
 Provision pour remboursement de consignes	 6 016 103	 5 946 507
 Provision pour le versement de primes d'encouragement à la récupération	 <u>2 020 292</u>	 <u>2 016 263</u>
	19 780 761	72 422 012
 AVOIR	 <u>40 323 594</u>	 <u>37 401 767</u>
	<u>60 104 355</u> \$	<u>109 823 779</u> \$
 ENGAGEMENTS (note 17)		
 ÉVENTUALITÉS (note 18)		

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



José P. Dorais



Christian L. Van Houtte

**SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE
(RECYC-QUÉBEC)**

**FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008**

	2008		2007
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Excédent des produits sur les charges	2 921 827	\$	2 311 360 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie:			
(Gain) perte sur disposition de placements	(3 048)		90 679
Gain sur disposition d'immobilisations	(515)		(690)
Amortissement des immobilisations	196 950		174 646
Contribution à l'acquisition d'immobilisations	169 940		-
Amortissement de l'escompte et de la prime sur placements - net	216 254		154 708
	<u>3 501 408</u>		<u>2 730 703</u>
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation:			
Créances à recevoir	2 769 122		44 319
À recevoir des organismes de financement agréés	50 543 712		(54 078 000)
Frais payés d'avance	(410)		3 274
Charges à payer et frais courus	(1 323 638)		(1 488 027)
Sommes dues aux organismes municipaux	(47 514 190)		50 760 000
Transferts du gouvernement du Québec reportés	(611 910)		(1 634 144)
Revenus reportés pour le régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective	(1 768 529)		1 768 529
Dépôts provisoires sur pénalités	-		(672 312)
Provision pour contribution au programme d'amélioration des infrastructures de récupération	(1 192 842)		(546 523)
Sommes remboursables	(303 767)		635 069
Provision pour remboursement de consignes	69 596		94 727
Provision pour le versement de primes d'encouragement à la récupération	4 029		69 266
	<u>671 173</u>		<u>(5 043 822)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>4 172 581</u>		<u>(2 313 119)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Produit sur disposition de placements	35 908 246		72 007 468
Acquisitions de placements	(32 323 684)		(72 779 039)
Acquisitions d'immobilisations	(251 757)		(161 022)
Produit sur disposition d'immobilisations	1 165		690
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>3 333 970</u>		<u>(931 903)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (MONTANT À REPORTER)	<u>7 506 551</u>	\$	<u>(3 245 022)</u> \$

**SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE
(RECYC-QUÉBEC)**

**FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008**

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	7 506 551 \$	(3 245 022) \$
À LA FIN	<u>4 034 305</u>	<u>7 279 327</u>
	<u>11 540 856 \$</u>	<u>4 034 305 \$</u>

La trésorerie et équivalents de trésorerie se détaillent comme suit:

Encaisse	511 967 \$	559 688 \$
Placements temporaires	<u>11 028 889</u>	<u>3 474 617</u>
	<u>11 540 856 \$</u>	<u>4 034 305 \$</u>

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2008

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) est une personne morale au sens du Code civil instituée par la *Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage* (L.R.Q., chapitre S-22.01). En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et par conséquent n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

La Société a pour objets de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières et de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources. Dans le but de favoriser la récupération, le réemploi et le recyclage, la Société a mis en place des programmes d'aide financière d'entreprises oeuvrant dans ces domaines.

Le gouvernement du Québec a confié à la Société la gestion des ententes et programmes suivants :

- le programme de gestion intégrée des pneus hors d'usage et le programme de vidage des lieux d'entreposage de pneus hors d'usage au Québec pour les exercices 2001-2008.
- les ententes portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses, intervenues en vertu de la *Loi sur la vente et la distribution de bière et de boissons gazeuses dans des contenants à remplissage unique* (L.R.Q., chapitre V-5.001).
- l'entente sur la récupération des contenants de peinture en vertu du Règlement sur la récupération et la valorisation des contenants de peinture et des peintures mis au rebut. Un organisme à but non lucratif désigné par les fabricants de peinture doit verser semi-annuellement à la Société une contribution à des fins d'information, de sensibilisation, d'éducation, de coordination et de suivi des résultats.
- l'entente sur la récupération et la valorisation des huiles usagées en vertu du Règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et des filtres usagés. Un organisme à but non lucratif désigné par les entreprises de cette industrie doit verser semi-annuellement à la Société une contribution visant à défrayer l'ensemble des coûts découlant de la coordination, du suivi de l'entente, de l'aide à l'atteinte des objectifs, de la participation à l'information, à l'éducation et à la sensibilisation, du développement des marchés et des technologies de récupération et de valorisation, de l'analyse des résultats et de la vérification.
- le programme gouvernemental d'aide financière à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles visant à soutenir financièrement les municipalités et les municipalités régionales dans l'élaboration de leur plan de gestion.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2008

1. CONSTITUTION ET OBJETS (SUITE)

- le programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale oeuvrant dans le cadre des plans de gestion des matières résiduelles qui vise à favoriser la participation des entreprises d'économie sociale à la réalisation des objectifs environnementaux, sociaux et économiques de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 par le soutien de projets de récupération, de réutilisation et de valorisation des matières résiduelles.
- le Règlement sur la compensation pour les services municipaux en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles. En vertu de ce règlement, les entreprises doivent compenser les municipalités jusqu'à concurrence de 50% du total des coûts nets des services fournis par les municipalités en regard de la récupération et la valorisation des catégories de matières visées, soit les «contenants et emballages», les «imprimés» et les «médias écrits».

2. MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES

Au cours du prochain exercice, la Société appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) quant aux nouveaux chapitres suivants : 1530 - «Résultat étendu », 3855 - « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », 3862 - « Instruments financiers – Informations à fournir », 3863 - « Instruments financiers – présentation ».

Le chapitre 1530 établit les normes d'information et de présentation concernant le résultat étendu alors que les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation. Quant au chapitre 3855, il établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers ainsi que des dérivés non financiers.

Par ailleurs, l'ICCA a également publié le chapitre 3064 - « Écart d'acquisition et actifs incorporels » en remplacement des chapitres 3062 - « Écart d'acquisition et autres actifs incorporels », et 3450 - « Frais de recherche et de développement ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés en interne. Ce chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices ouvert à compter du 1^{er} octobre 2008.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2008

2. MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Les chapitres 1530, 3862, 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats de la Société. La Société estime que l'adoption du chapitre 3855 aura une incidence à l'égard de l'évaluation de ses placements présentés au bilan qui seront inscrits à la juste valeur plutôt qu'au coût ou au coût amorti, ainsi que sur les résultats.

Quant au chapitre 3064, la direction n'est pas en mesure d'évaluer quelle sera l'incidence sur ses états financiers de l'application des modifications de cette nouvelle norme.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'entité utilise prioritairement le Manuel de l'ICCA – comptabilité. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la préparation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des produits et charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Constatation des produits

Les produits sont constatés lorsqu'ils sont gagnés et que la mesure et le recouvrement de la contrepartie sont raisonnablement sûrs. Les produits de placements sont constatés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les gains et pertes sur disposition de placements sont établis selon la méthode du coût moyen. Les frais de transactions associés à l'acquisition ou à la disposition de placements sont compris dans le coût des placements acquis ou sont traités comme réduction du produit de disposition des placements.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2008

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire.

	<u>Durée</u>
Immobilisations corporelles	
Mobilier et équipement	7 ans
Équipement informatique	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Actifs incorporels	
Logiciels	3 ans
Développement informatique	5 ans
Contribution à l'acquisition d'immobilisation	

Les contributions à l'acquisition d'immobilisations liées au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective sont amorties au même taux et au même rythme que les immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Placements à long terme

Les obligations sont comptabilisées au coût amorti et les unités de fonds communs sont comptabilisées au coût. Les escomptes et les primes sur les obligations sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante de chaque titre. L'amortissement des escomptes et des primes est comptabilisé dans les produits de placements. Les honoraires de gestion des placements sont comptabilisés en déduction des produits de placements. Toute moins-value durable est diminuée de la valeur comptable des placements et la perte est imputée aux résultats de l'exercice.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2008

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Transferts du gouvernement du Québec reportés

Les transferts affectés à des projets ou programmes spécifiques sont reportés et imputés aux résultats à titre de produits en fonction des charges afférentes.

Provision pour remboursement de consignes

Une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires au remboursement des consignes correspondant aux contenants vendus avant le 31 mars et qui seront récupérés après la fin de l'exercice ou après l'expiration des ententes. Cette provision est établie selon les taux de récupération prévus par la direction, déduction faite des consignes comptabilisées relativement aux contenants récupérés provenant des ventes de l'exercice. Aux fins de la provision, le taux de récupération pour les contenants à 5 ¢ a été établi à 66,19 % au 31 mars 2008 (2007 : 68,66 %), à 82,09 % pour les contenants à 10 ¢ (2007: 79,52 %) et à 76,55 % pour les contenants à 20 ¢ (2007 : 80,72 %).

Provision pour le versement de primes d'encouragement à la récupération

Une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires au versement de primes d'encouragement à la récupération de 0,02 \$ pour chaque contenant récupéré par un adhérent au 31 mars dont la prime est réclamée après la fin de l'exercice. Cette provision est établie selon un taux correspondant à celui utilisé pour l'établissement de la provision pour remboursement des consignes.

Provision pour contribution au programme d'amélioration des infrastructures de récupération des contenants à remplissage unique

Une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires à la contribution de la Société au programme d'amélioration des infrastructures de récupération des contenants à remplissage unique. Cette provision est établie au moindre de la contribution maximale prévue et des coûts encourus ou à encourir dans le cadre de l'entente sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de boissons gazeuses.

Produits sur consignation des contenants à remplissage unique – net

Les produits provenant des consignes relatives aux contenants vendus, les remboursements de consignes et les primes d'encouragement à la récupération sont comptabilisés selon les déclarations fournies par les adhérents à l'entente pour la bière.

En vertu de l'entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de boissons gazeuses, la perception et le remboursement des consignes ainsi que le versement des primes d'encouragement à la récupération sont réalisés par un organisme à but non lucratif désigné par les embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2008

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Produits sur consignation des contenants à remplissage unique – net (suite)

De ce fait, les consignes perçues et remboursées de même que les primes d'encouragement versées ne sont pas inscrites aux états financiers de la Société.

Conformément aux ententes, les déclarations sont sujettes, entre autres, à des vérifications. Les ajustements à la suite de ces vérifications sont, le cas échéant, imputés aux produits de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Produits et charges afférents au Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles

La Société est autorisée à effectuer une retenue de 6% de toute somme qu'elle reçoit, à titre de fiduciaire, en vertu du Règlement et qui est destinée à compenser les municipalités. Cette retenue vise à indemniser la Société pour les frais de gestion et les autres charges liées au régime de compensation établi par la Loi et le Règlement. Les produits sont constatés selon la méthode de l'avancement des travaux, soit au fur et à mesure que les services ou autres charges afférentes au Règlement sont encourues.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Flux de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2008

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires, comptabilisés au coût, représentent des billets escomptés des fonds communs de placement et des obligations échéant à moins d'un an. Les taux de rendement varient de 3,85 % à 5,75 % (2007 : 4,4 % à 5,3 %).

5. CRÉANCES À RECEVOIR

	<u>2008</u>		<u>2007</u>	
Consignes bières	749 330	\$	1 343 997	\$
Excédent - consignes boissons gazeuses	2 828 279		5 305 890	
Droit environnemental sur les pneus	3 407 906		3 092 719	
Intérêts courus	658 874		492 098	
Autres	645 241		824 048	
	<u>8 289 630</u>	\$	<u>11 058 752</u>	\$

6. À RECEVOIR DES ORGANISMES DE FINANCEMENT AGRÉÉS

Le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles est entré en vigueur le 1^{er} mars 2005. La plus récente grille de tarification adoptée permettant d'établir les montants payables par les entreprises prenait fin le 31 décembre 2006. Les négociations entre les associations municipales et les organismes de financement agréés visant à déterminer les coûts nets des services précités et établir la grille de tarification pour les années 2007 et 2008 sont toujours en cours. Par conséquent, la Société n'a pas inscrit aux états financiers les compensations relatives à l'année 2007. Au 31 mars 2008, la Société avait un solde à recevoir de 3 millions de dollars relativement aux années 2005 et 2006, de même que des charges remboursables à l'égard de l'année 2007 totalisant 534 288 \$. Par ailleurs, des compensations de 3 245 810 \$ étaient dues aux organismes municipaux.

En vertu du Règlement, la Société a délivré deux accréditations à titre d'organisme de financement agréé. Éco Entreprises Québec représente les catégories des contenants et emballages ainsi que les imprimés tandis que Recyclemédiat représente la catégorie des médias écrits. Les compensations payables aux municipalités par Éco Entreprises Québec sont sous forme monétaire alors que celles de Recyclemédiat sont sous forme de biens et services.

**SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE
(RECYC-QUÉBEC)**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2008**

7. PLACEMENTS À LONG TERME

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Obligations canadiennes - 3,5 % à 10,35 % et échéant à diverses dates jusqu'en mars 2016 (2007 : 3,55 % à 10,35 %)	<u>36 333 370</u> \$	<u>40 131 138</u> \$

Les échéances des obligations se détaillent comme suit:

2009	-	13 148 701
2010	5 568 743	10 291 921
2011	8 461 648	8 155 241
2012	7 000 022	4 148 006
2013	11 407 390	1 748 599
2014 et suivantes	<u>3 895 567</u>	<u>2 638 670</u>
	<u>36 333 370</u> \$	<u>40 131 138</u> \$

Les honoraires de gestion de ces placements pour l'exercice s'élèvent à 107 119 \$ (2007: 104 776 \$).

8. IMMOBILISATIONS

	<u>2008</u>			<u>2007</u>
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Immobilisations corporelles				
Mobilier et équipement	476 919 \$	375 056 \$	101 863 \$	156 462 \$
Équipement informatique	395 188	258 381	136 807	112 980
Améliorations locatives	<u>69 338</u>	<u>54 983</u>	<u>14 355</u>	<u>19 535</u>
	<u>941 445</u> \$	<u>688 420</u> \$	<u>253 025</u> \$	<u>288 977</u> \$
Actifs incorporels				
Logiciels	152 350 \$	101 690 \$	50 660 \$	45 247 \$
Développement informatique	<u>468 059</u>	<u>272 420</u>	<u>195 639</u>	<u>110 943</u>
	<u>620 409</u> \$	<u>374 110</u> \$	<u>246 299</u> \$	<u>156 190</u> \$
Moins: Contribution à l'acquisition d'immobilisations	<u>(169 940)</u>	<u>0</u>	<u>(169 940)</u>	<u>0</u>
	<u>1 391 914</u> \$	<u>1 062 530</u> \$	<u>329 384</u> \$	<u>445 167</u> \$

**SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE
(RECYC-QUÉBEC)**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2008**

9. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	<u>2008</u>		<u>2007</u>	
Fournisseurs et frais courus	1 297 912	\$	1 737 082	\$
Contributions non remboursables - programme des pneus	1 589 020		2 941 914	
Consignes et primes d'encouragement à la récupération	498 346		100 080	
Traitements et avantages sociaux	476 428		431 268	
Sommes perçues d'avance sur contrat	75 000		-	
Dépôt sur contrat à payer	386 966		436 966	
	<u>4 323 672</u>	<u>\$</u>	<u>5 647 310</u>	<u>\$</u>

10. TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉS

	<u>2008</u>		<u>2007</u>	
Programme gouvernemental d'aide à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles	40 000	\$	280 000	\$
Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale oeuvrant dans le cadre des plans de gestion des matières résiduelles	806 083		1 177 993	
	<u>846 083</u>	<u>\$</u>	<u>1 457 993</u>	<u>\$</u>

Au cours d'exercices précédents, la Société a perçu 9 240 000 \$ en subvention du gouvernement du Québec, en vertu d'un décret en date du 27 mars 2002, pour assurer la mise en œuvre du Programme gouvernemental d'aide à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles. Au 31 mars 2008, les montants utilisés à ce titre totalisent 9 200 000 \$ dont 240 000 \$ au cours du présent exercice (2007 : 948 334 \$).

Enfin, en vertu d'un décret en date du 30 mars 2005, la Société a obtenu une subvention du gouvernement du Québec de 2 273 675 \$ pour la mise en œuvre du Programme gouvernemental d'aide financière aux entreprises d'économie sociale oeuvrant dans le cadre des plans de gestion des matières résiduelles. La Société s'est engagée à ajouter un montant additionnel de 3 400 000 \$ sur trois ans. Au cours du présent exercice, les montants utilisés ont été de 736 943 \$ (2007 : 1 246 434 \$) dont 317 369 \$ (2007 : 685 811 \$) provenant de la subvention gouvernementale. Depuis le début, le total investi est de 3 289 776 \$ dont 1 467 592 \$ de la subvention du gouvernement.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2008

11. PROGRAMME D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DE RÉCUPÉRATION

En vertu de l'*Entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de boissons gazeuses* échu le 31 décembre 2006, la Société était engagée à investir dans un Programme d'amélioration des infrastructures de récupération administré et mis en place par Boissons Gazeuses Environnement. La nouvelle entente portant sur les années 2007, 2008 ainsi que deux années optionnelles de renouvellement prévoit que ce programme sera financé directement par Boissons Gazeuses Environnement. Par conséquent, la Société n'a plus de charge liée à ce programme à ses états financiers.

12. SOMMES REMBOURSABLES

	2008		2007	
Sommes remboursables à Boissons Gazeuses Environnement	2 153 073	\$	2 660 718	\$
Sommes remboursables aux brasseurs	1 175 728		971 850	
	<u>3 328 801</u>	\$	<u>3 632 568</u>	\$

En vertu de l'*Entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de boissons gazeuses*, Boissons Gazeuses Environnement, l'organisme représentant les adhérents, doit rembourser certains montants payés par la Société ou être remboursé par la Société de certains montants qu'il a déboursés.

De plus, en vertu de cette entente, advenant que les résultats annuels d'opérations du système soient excédentaires, Boissons Gazeuses Environnement remet, à la Société, 70% de l'excédent et conserve 30% qu'elle doit investir dans son *Programme d'amélioration des infrastructures de récupération*. Dépendamment du taux de récupération de l'année des contenants visés par l'entente, la Société conserve une portion variant de 50% à 80% dans une réserve pour remboursements de déficits éventuels qui pourraient survenir pendant la durée de l'entente. L'autre portion de l'excédent annuel remise à la Société peut être utilisée par elle, à diverses fins et est inscrite aux produits de l'exercice courant. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008, la Société a inscrit un produit de 1 414 140 \$ et une somme remboursable de 1 414 140 \$.

En vertu de l'*Entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière*, les adhérents s'engagent à rembourser à la Société, le montant du déficit annuel (année civile) résultant du système de consignation sur leurs contenants (consignes perçues et remboursées, primes d'encouragement à la récupération et frais de gestion). Dans le cas où les résultats annuels calculés sont excédentaires, 67 % de cet excédent est remis aux adhérents. Le solde est utilisé à des fins d'information, de sensibilisation et d'éducation à la récupération et au recyclage des contenants ainsi qu'au développement de marchés et technologies pour les matières résiduelles.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2008

13. PROGRAMME D'AIDE À LA RÉCUPÉRATION DU VERRE

Ce programme ayant pris fin le 30 juin 2006, était administré en partenariat avec la Société des alcools du Québec (SAQ). En vertu des ententes avec la SAQ, la totalité de l'aide financière versée pour le transport et le tri du verre était remboursée par la SAQ ainsi que 50% de l'aide allouée aux conditionneurs pour le développement technologique visant la mise en valeur du verre. De plus, des frais de gestion étaient versés à la Société.

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 160 916 \$ (2007 : 148 705 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Au 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation au RREGOP est passé de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE de 7,78 % à 10,54 %.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

Éléments d'actifs et de passifs à court terme

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2008

Placements à long terme

Au 31 mars 2008, la juste valeur des placements de 36 333 370 \$ (2007 : 40 131 138 \$) s'établissait à 37 114 729 \$ (2007 : 40 262 644 \$), compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et taux d'intérêt.

Provision pour remboursement de consignes, provision pour le versement de primes d'encouragement à la récupération

La juste valeur de ces provisions est équivalente à la valeur comptable étant donné que ces provisions font l'objet d'une réévaluation annuelle.

Risque de crédit

La Société évalue systématiquement le risque de crédit lié à ses partenaires. Compte tenu de la nature des créances à recevoir, la Société n'encourt pas de risque de crédit significatif.

17. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par des baux à long terme pour la location de locaux administratifs. Le bail actuel de Montréal se termine le 31 octobre 2008 et ne sera pas renouvelé. Le bail de Québec vient à échéance le 31 mars 2012.

Par ailleurs, la Société a récemment négocié une entente de principe visant à relocaliser ses bureaux de Montréal. Les termes et conditions de cette entente, qui ne sont pas entièrement définitifs, conduiront à la signature d'un bail locatif qui débutera le 1^{er} octobre 2008.

La charge de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 2008 concernant ces locaux administratifs s'élève à 344 732 \$ (2007 : 351 229 \$). Les paiements minimums futurs, qui ne comprennent cependant pas les bureaux de Montréal au-delà du 31 octobre 2008, s'établissent comme suit :

2009	255 118	\$
2010	114 513	
2011	114 513	
2012	114 513	
	<u>598 657</u>	<u>\$</u>

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2008

18. ÉVENTUALITÉS

Les signataires de l'*Entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière* ont convenu unanimement de reporter au 30 septembre 2008, la date butoir initialement prévue le 30 juin 2008 permettant à la ministre du Développement durable de l'Environnement et des Parcs ou à la Société de ne pas reconduire l'entente pour une année d'option, soit l'année 2009.

Ce délai permettra aux signataires et parties intéressées de renégocier quelques dispositions de l'entente. Selon les termes actuels, la Société serait en droit de percevoir des indemnités pour dépassement d'un quota maximum de mises en marché en contenants à remplissage unique de 553 201 \$. Toutefois, compte tenu des négociations à venir, la Société estime qu'elle n'est pas raisonnablement assurée de percevoir les sommes en cause. Par conséquent, la Société n'a pas inscrit ce produit à ses états financiers.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2007 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

**SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE
(RECYC-QUÉBEC)**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2008**

ANNEXE 1 DROIT ENVIRONNEMENTAL SUR LES PNEUS – NET

	<u>2008</u>		<u>2007</u>	
Droit environnemental sur les pneus	23 524 385	\$	22 968 722	\$
Frais d'administration sur la perception du droit	(328 282)		(318 156)	
	<u>23 196 103</u>	\$	<u>22 650 566</u>	\$

**ANNEXE 2 PRODUITS SUR CONSIGNATION DES CONTENANTS À REMPLISSAGE
UNIQUE – NET**

	<u>2008</u>		<u>2007</u>	
Boissons gazeuses et autres				
Consignes relatives aux contenants vendus	586 609	\$	541 272	\$
Remboursement de consignes	2 719		148 181	
Primes d'encouragement à la récupération	31 808		3 072	
	<u>621 136</u>		<u>692 525</u>	
Redevance - embouteilleurs	532 339		684 001	
Quote-part excédent embouteilleurs ou pénalités	1 414 140		5 305 890	
Autres produits	-		3 000	
Revenu net de l'exercice	<u>2 567 615</u>		<u>6 685 416</u>	
Bières				
Consignes relatives aux contenants vendus	28 386 149		25 331 216	
Remboursements de consignes	(21 825 426)		(19 959 149)	
Primes d'encouragement à la récupération	(3 949 503)		(2 767 449)	
	<u>2 611 220</u>		<u>2 604 618</u>	
Montant remboursable aux brasseurs	<u>(2 058 968)</u>		<u>(2 024 695)</u>	
	552 252		579 923	
Redevance - brasseurs	206 032		179 184	
Incitatif à la récupération (pénalités) - brasseurs	494 167		1 236 858	
Autres produits	475		651 083	
Frais de gestion récupérés	256 720		273 674	
Revenu net de l'exercice	<u>1 509 646</u>		<u>2 920 722</u>	
	<u>4 077 261</u>	\$	<u>9 606 138</u>	\$

**SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE
(RECYC-QUÉBEC)**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (SUITE)
AU 31 MARS 2008**

ANNEXE 3 TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	<u>2008</u>		<u>2007</u>	
Programme gouvernemental d'aide à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles	240 000	\$	948 334	\$
Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale	371 910		685 811	
	<u>611 910</u>	\$	<u>1 634 145</u>	\$

ANNEXE 4 PRODUITS D'ORGANISMES INDUSTRIELS

	<u>2008</u>		<u>2007</u>	
Contributions pour la peinture	189 209	\$	174 262	\$
Contributions pour les huiles usagées	318 345		315 946	
	<u>507 554</u>	\$	<u>490 208</u>	\$

ANNEXE 5 CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES DES PNEUS

	<u>2008</u>		<u>2007</u>	
Vidage des sites	8 681 110	\$	8 731 017	\$
Transport et entreposage	9 257 624		9 454 557	
Aide au réemploi	61 928		29 709	
Aide au recyclage - transformation primaire	2 885 618		4 343 258	
Aide à la valorisation énergétique	253 014		167 310	
Bonification	150 000		231 297	
	<u>21 289 294</u>	\$	<u>22 957 148</u>	\$

**SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE
(RECYC-QUÉBEC)**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (SUITE)
AU 31 MARS 2008**

**ANNEXE 6 RÉGIME DE COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE
COLLECTE SÉLECTIVE**

	<u>2008</u>		<u>2007</u>
Projets pilotes et expérimentation	627 968 \$		472 729 \$
Programme d'aide financière à l'innovation et au développement technologique	123 558		95 805
Communications, publicité et promotion	44 274		93 933
Honoraires professionnels	137 588		85 713
Formation et perfectionnement	1 579		741
Abonnement, cotisations et documentations	1 009		-
Autoroute de l'information et support technique	25 741		42 823
	<u>961 717 \$</u>		<u>791 744 \$</u>

ANNEXE 7 AUTRES CONTRIBUTIONS NON REMBOURSABLES

	<u>2008</u>		<u>2007</u>
Information, sensibilisation et éducation	523 794 \$		342 288 \$
Projets pilote et expérimentation	230 336		407 146
	<u>754 130 \$</u>		<u>749 434 \$</u>

**SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE
(RECYC-QUÉBEC)**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (SUITE)
AU 31 MARS 2008**

ANNEXE 8 FONCTIONNEMENT

	2008		2007	
Honoraires professionnels	194 777	\$	240 184	\$
Autoroute de l'information	94 701		34 316	
Courrier et télécommunications	79 572		71 040	
Loyer, taxes et assurances	390 686		399 638	
Déplacements	114 921		136 123	
Locations d'équipements	21 349		19 026	
Entretien et réparations	46 618		32 868	
Fournitures et frais divers	39 760		36 832	
Représentation, réunions et conférences	26 651		67 439	
Formation et perfectionnement	34 004		25 054	
Abonnements, documentation et cotisations	16 124		17 948	
Amortissement des immobilisations	196 950		174 646	
(Gain) perte sur disposition d'immobilisations	(515)		(690)	
Relocalisation	-		506	
	<u>1 255 598</u>	\$	<u>1 254 930</u>	\$

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

RELATIFS AU PLAN STRATÉGIQUE

Les résultats obtenus au regard des objectifs prévus au Plan stratégique 2006-2009 de RECYC-QUÉBEC sont le fruit d'actions concertées, réalisées le plus souvent conjointement, entre les directions de la Société et leurs nombreux partenaires.

1 – Services aux citoyens

La qualité des services aux clientèles est le premier des trois enjeux sur lesquels RECYC-QUÉBEC s'est appuyée pour remplir sa mission et élaborer son Plan stratégique 2006-2009. La Société s'implique auprès de diverses clientèles, que ce soit les citoyens, le monde municipal, les industries, les commerces et les institutions, ainsi que les groupes d'intérêt qui les représentent.

Par la multiplicité de ses interventions, la Société tente de répondre, dans la mesure de ses moyens, à leurs besoins. À cette fin, RECYC-QUÉBEC s'assure de l'adéquation entre les besoins de ses clientèles et les services offerts, tout en facilitant l'accès à ceux-ci. La Société a donc entrepris des actions visant la consolidation de son offre de services.

Orientation stratégique 1: Répondre aux besoins des clientèles

1^e objectif: Évaluer la satisfaction des clientèles et identifier les nouveaux besoins

Cibles (2006-2009)

Consulter et enquêter auprès des clientèles externes au sujet des outils d'information et de communication et des nouvelles activités de RECYC-QUÉBEC
Consulter les intervenants des différentes filières et tables de concertation

Résultats (2007-2008)

- Sondage Internet auprès des organismes municipaux sur l'efficacité des outils d'information portant sur les résidus domestiques dangereux (RDD)
- Post-test de CROP sur l'impact de la campagne *Votre voix écolo*
- Sondage auprès des quelque 350 participants du *Rendez-vous 2007 sur la gestion des matières résiduelles au Québec* (résultats au <http://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/MICI/Rendez-vous2007/Sondages.pdf>)
- Cinq sondages CROP réalisés sur la notoriété des campagnes ainsi que sur les habitudes de consommation et de récupération à l'égard de contenants à remplissage unique (CRU) consignés
- Consultations et échanges constants sur différents dossiers avec :
 - le Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs de Matériaux de Construction et de Démolition du Québec (3R MCDQ)
 - l'Association canadienne de l'industrie des plastiques (ACIP) sur les sacs d'emplettes
 - la Filière des technologies de l'information et des communications (filière TIC)
 - divers promoteurs dans le secteur du recyclage des piles domestiques
 - l'organisme Boissons Gazeuses Environnement (BGE).

Orientation stratégique 1: Répondre aux besoins des clientèles

2^e objectif: Diffuser des informations pertinentes et utiles aux différentes clientèles

Cibles (2006-2009)

Réaliser des activités de communication publique et diffuser des informations aux clientèles concernées

Résultats (2007-2008)

- Actions de communication publique diverses : près d'une centaine de conférences et d'allocutions, une quinzaine d'événements de presse, 45 communiqués, une douzaine d'articles, huit bulletins RECYC-INFO réguliers, cinq éditions spéciales et deux RECYC-INFO éclairs auprès de 12 848 abonnés en moyenne, 24 sorties de la mascotte, salons et expositions
- Traduction de résumés et de sections de sites Internet, mise en ligne d'outils téléchargeables pour les municipalités
- Traitement de 16 122 demandes téléphoniques acheminées aux lignes d'information
- Traitement de 486 demandes des médias et 205 entrevues
- Élaboration et mise en œuvre de plans de communication sur les résidus domestiques dangereux (RDD); les contenants à remplissage unique (CRU) consignés; les pneus hors d'usage; le *Rendez-vous 2007 sur la gestion des matières résiduelles*; le Programme ICI ON RECYCLE!; la Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD); la collecte sélective municipale (campagne *Votre voix écolo*); le *Bilan 2006 sur la gestion des matières résiduelles et la Caractérisation des matières résiduelles*.

Résultats (2007-2008) - suite

- Envoi régulier des résultats de la veille technologique aux producteurs et aux recycleurs des produits des technologies de l'information et des communications (TIC)
- Diffusion d'informations relatives aux lampes fluocompactes à une chaîne de détaillants quincailliers, aux récupérateurs et aux municipalités
- Organisation du *Rendez vous 2007 sur la gestion des matières résiduelles* en collaboration avec RÉSEAU environnement
- Publication d'un *Avis sur les sacs d'emplettes*
- Diffusion d'une enquête (réalisée en 2006) sur les préoccupations relatives aux odeurs associées au compostage des matières organiques
- Préparation et dépôt d'un mémoire devant la *Commission des transports et de l'environnement* sur la gestion des matières résiduelles et suivi des travaux
- Publication des indices de prix sur les matières récupérées par la collecte sélective et entente avec Corporations Supporting Recycling (CSR)
- Développement et diffusion d'une étude de l'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE) répertoriant les facteurs de succès à l'intégration de l'environnement dans les écoles primaires et secondaires.

Cibles (2006-2009)

Élaborer des documents d'information technique pour des fins de diffusion (fiches techniques, études, diagnostics, guides, capsules d'information)

Résultats (2007-2008)

- Réalisation, diffusion et suivi d'une caractérisation du secteur résidentiel
- Réalisation d'un diagnostic sur les centres de tri
- Élaboration d'une grille de calcul de performance de gestion des matières résiduelles selon une méthode standardisée à l'usage des organismes municipaux
- Collaboration avec l'entreprise *NI environnement* pour le développement d'un guide de gestion des matières résiduelles s'adressant aux établissements industriels, commerciaux et institutionnels (ICI)
- Mise à jour d'une étude sur la mise en marché et la récupération des contenants de boissons au Québec
- Rédaction et révision de capsules d'information pour le Programme Visez juste!
- Communications avec des établissements spécifiques (ex. : pharmacies) selon les demandes d'information ou certaines problématiques.

Orientation stratégique 1: Répondre aux besoins des clientèles

3^e objectif: Consolider l'offre de services aux clientèles

Cibles (2006-2009)

Respecter les engagements de la *Déclaration de services aux citoyens*
Améliorer le site Internet et les outils disponibles pour les programmes

Résultats (2007-2008)

- 16 122 réponses aux demandes des clientèles adressées par téléphone à la ligne d'information générale (réponse dans les délais requis; ne tient pas compte des informations directement fournies par les professionnels)
- Réalisation de deux enquêtes en regard du respect des engagements (30 sept 2007 et 31 mars 2008)
- Suivi des plaintes reçues par RECYC-QUÉBEC en 2007 (34), lesquelles ont été réglées en 2007 (plaintes en majorité relatives à la consigne)
- À la suite du sondage réalisé en 2006, ajout de nouvelles sections au site (ex. : concours de design) et développement des sections existantes (ex. : ICI ON RECYCLE!, Développement du Portail municipal de gestion des matières résiduelles)
- Mise à jour des outils disponibles (guides, répertoires, banque de données) en fonction des besoins exprimés et des informations obtenues lors des consultations (ex. : *@bc du recyclage à domicile*, résidus domestiques dangereux, développement d'outils pour le secteur construction, démolition, rénovation (CRD))
- Développement de l'Extranet pour le programme des pneus hors d'usage
- Développement de vitrines à succès, de projets pilotes et de démonstration et soutien aux industries, aux commerces, aux institutions et aux entreprises du secteur CRD.

Orientation stratégique 2: Viser l'efficacité des interventions

4^e objectif: Optimiser l'utilisation des ressources en fonction des priorités stratégiques

Cibles (2006-2009)

Réaliser des échanges de services

Résultats (2007-2008)

- Partenariat avec la Société de gestion des huiles usagées (SOGHU) et Peintures récupérées pour la campagne de sensibilisation sur les résidus domestiques dangereux (RDD)
- Relais d'information auprès d'associations sectorielles, d'organismes régionaux, d'établissements scolaires et le réseau de la santé, pour une gestion responsable des matières résiduelles.

Cibles (2006-2009)

Mettre à profit les partenariats d'affaires dans des entreprises communes

Résultats (2007-2008)

- Entente avec l'organisme Action RE-buts pour la réalisation de la Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD)
- Entente avec l'Association des détaillants en alimentation du Québec (ADA) pour favoriser le retour des contenants consignés
- Au niveau de l'octroi de pneus hors d'usage aux recycleurs québécois, la méthode d'appel d'offres inversée implantée en 2005 a permis que les ressources financières, notamment en 2007, soient optimisées en fonction de la réalité du marché
- Renouvellement de l'entente avec les Conseils régionaux de l'environnement (CRE) dans 14 régions et avec le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) pour sensibiliser, mobiliser et accompagner les gestionnaires des industries, des commerces et des institutions (ICI) et pour promouvoir le Programme ICI ON RECYCLE!

Orientation stratégique 2: Viser l'efficacité des interventions

5^e objectif: Développer des partenariats favorisant la gestion responsable et la mise en valeur des matières résiduelles ainsi que leur promotion

Cibles (2006-2009)

Réaliser des ententes et collaborer avec les partenaires

Résultats (2007-2008)

- Entente avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) sur les échanges d'information et collaboration à l'évaluation de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*
- Entente avec Hydro-Québec et le ministère des Ressources naturelles (MRN) relativement au déploiement du Programme Visez juste!
- Entente avec l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), le MDDEP et le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) pour la réalisation du *Bilan 2006 sur la gestion des matières résiduelles*
- Entente avec le Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG) concernant la réalisation d'une analyse de cycle de vie
- Centrale des syndicats du Québec (CSQ) pour développer le réseau des Établissements verts Brundtland (près de 1 200 actifs) et promouvoir les valeurs environnementales
- Entente avec le Réseau québécois des écoles entrepreneuriales et environnementales (70 établissements) pour promouvoir les valeurs environnementales
- Entente avec l'organisme ENvironnement JEUnesse autour du projet d'accréditation des Cégeps Verts (26 accréditations)
- Entente avec les Centres de formation en entreprise et récupération (CFER) pour promouvoir la sensibilisation publique à la gestion responsable des matières résiduelles (21 caravanes de la récupération)
- Collaboration avec Tourisme Québec pour la production d'outils de sensibilisation sur le tourisme durable
- Collaboration avec le MDDEP sur la redistribution de la redevance à l'élimination (comité technique et comité de gestion)
- Collaboration avec le MDDEP concernant l'évaluation d'études d'impact sur l'environnement
- Collaboration avec l'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE) pour la réalisation et la diffusion d'une étude répertoriant les facteurs de succès à l'intégration de l'environnement dans les écoles primaires et secondaires
- Collaboration avec le Conseil canadien des distributeurs en alimentation (CCDA), l'Association des détaillants en alimentation du Québec (ADA), le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) et Éco Entreprises Québec (ÉEQ) pour l'élaboration d'un Code volontaire de bonnes pratiques sur l'utilisation des sacs d'emplettes
- Participation au comité interministériel sur le développement durable (CIDD) et à différents comités pour la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale

Résultats (2007-2008) - suite

- Participation au comité médias écrits en collaboration avec la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ), Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et Recyclemédias dans le cadre de l'application du régime de compensation pour la collecte sélective
- Collaboration avec l'Association canadienne de l'industrie des plastiques (ACIP) concernant les problématiques liées aux plastiques dégradables et à la récupération de certains produits de plastique
- Participation au Conseil québécois des transformateurs de matières plastiques recyclables
- Préparation, coordination et suivi des rencontres de la Filière des Technologies de l'information et des communications (TIC) principalement en ce qui a trait à la rédaction et à l'approbation du rapport final (mars à juillet 2008)
- Participation à un comité de travail sur la sensibilisation des PME québécoises à l'application de nouvelles exigences réglementaires internationales en matière d'environnement au sein de l'industrie électrique et électronique
- Canadian Association of Tire Recycling Agencies (CATRA) :
 - participation soutenue aux échanges entre gestionnaires des provinces canadiennes et à la rencontre annuelle des intervenants
 - partenariat dans le développement d'un site internet bilingue; distribution au Québec, lors d'événements, d'une brochure pour promouvoir les activités liées au recyclage des pneus hors d'usage.

Cibles (2006-2009)

Réaliser en partenariat des projets et activités liés à la mission de la Société

Résultats (2007-2008)

- Partenariat avec le réseau *Force radio* pour une campagne publicitaire dans le cadre de la Semaine québécoise de réduction des déchets (30 000 \$ investis)
- Collaboration avec le Consortium Écho-Logique pour sensibiliser la population à récupérer les matières recyclables dans le cadre des fêtes et festivals
- Campagne d'information et de sensibilisation à la collecte sélective en collaboration avec la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ), Éco Entreprise Québec (ÉEQ) et Recyclemédias
- Campagne d'information à l'automne 2007 dans les dépanneurs du Groupe Couche-Tard pour favoriser le retour des contenants à remplissage unique (CRU) consignés de boissons énergétiques (coût de la campagne : 85 000 \$)
- Partenariat avec l'Association des détaillants en alimentation (ADA) pour la diffusion d'information sur la consigne publique dans bulletin LE RADAR (montant accordé : 27 500 \$)
- Campagne de sensibilisation publique au sein du réseau TVA à l'hiver 2007-2008 pour favoriser la hausse de récupération des contenants consignés (coût de la campagne : 380 000 \$)
- Collaboration avec Environnement Canada à une étude sur les piles domestiques : volumes générés, valorisés et éliminés (2008)
- Mise en œuvre de l'entente avec la Société immobilière du Québec (SIQ) concernant la gestion des matières résiduelles dans les ministères et organismes
- Collaboration dans le projet ACCORD : région Centre-du-Québec
- Préparation de la *Journée d'information sur la valorisation* en collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) le ministère du Développement économique, Innovation et Exportation (MDEIE) et RÉSEAU environnement
- Collaboration avec Éco Entreprises Québec (ÉEQ) à la réalisation d'un concours de design d'un module de récupération des matières résiduelles recyclables et compostables pour les cuisines québécoises (Concours de design La Cuisine Éco-RECYC).

Orientation stratégique 2: Viser l'efficacité des interventions

6^e objectif: Se doter des moyens nécessaires à l'accomplissement de la mission et au suivi des mesures prescrites

Cibles (2006-2009)

Prendre des mesures pour développer l'accès aux ressources nécessaires à l'accomplissement de la mission

Résultats (2007-2008)

- Dans le cadre du mémoire présenté à la *Commission sur les transports et l'environnement*, communication des limites actuelles de RECYC-QUÉBEC et des besoins à combler pour favoriser l'accomplissement de sa mission
- Élaboration d'un document de réflexion visant à diversifier les sources de financement de RECYC-QUÉBEC
- Révision du Répertoire des manufacturiers d'équipements.

Orientation stratégique 3: Parfaire l'expertise

7^e objectif: Accentuer la recherche, développer les connaissances et mettre à jour les informations sur la gestion des matières résiduelles

Cibles (2006-2009)

Procéder à des analyses et à des évaluations, participer à des études et assimiler des informations permettant d'augmenter l'expertise globale et individuelle

Résultats (2007-2008)

- Sondage CROP, avec Boissons Gazeuses Environnement (BGE), axé sur la consommation hors foyer
- Étude, avec BGE, portant sur la récupération des contenants à remplissage unique (CRU) consignés
- Analyse de rapports annuels d'organismes industriels
- Analyse de cycle de vie sur la gestion des huiles - Société de gestion des huiles usagées (SOGHU)
- Réalisation d'une recherche, avec le Centre industriel du Québec (CRIQ), portant sur les technologies innovantes de recyclage et les débouchés pour les cartouches, écrans plats, CD-DVD, cassettes vidéo, plastiques ignifugés et verre plombé (2008)
- Recherche et mise à jour des fiches matières de la Société
- Collaboration à la révision de la norme CAN/BNQ 0413-400 sur les amendements organiques et les biosolides municipaux
- Suivi du développement du Programme canadien de certification pour les sacs en plastique compostables conduit par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ)
- Suivi des travaux de l'Université du Québec à Chicoutimi sur le projet ComposTable et le dossier de la réduction à la source
- Suivi de l'étude du CRIQ portant sur l'impact des sacs en plastique dégradables et sur le recyclage des sacs de plastique conventionnels.

Cibles (2006-2009)

Émettre des avis, rédiger des diagnostics et des articles de façon à diffuser des connaissances techniques

Résultats (2007-2008)

- Réalisation d'une caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel, présentation des résultats et poursuite de l'étude avec ajout d'un volet sur les lieux publics
- Avis sur les sacs d'emplètes
- Démarrage d'une caractérisation des matières résiduelles du secteur commercial (méthodologie, montage financier, partenariats)
- Rédaction et diffusion d'articles (résidus domestiques dangereux, collecte sélective, contenants consignés, etc.)
- Production de fiches techniques destinées aux médias
- Préparation des fiches matières en lien avec le *Bilan 2006 sur la gestion des matières résiduelles*
- Analyse et rédaction de rapports à la ministre en vue de la signature des ententes d'agrément entre la Ministre, la SOGHU et Éco-peinture
- Réalisation d'une étude sur les coûts nets de la collecte sélective; réalisation et diffusion du diagnostic des centres de tri
- Élaboration d'un outil de mesure du taux de récupération des matières résiduelles à l'usage des organismes municipaux
- Implantation du service de récupération des matières organiques à l'édifice Marie-Guyart de Québec au moyen du Programme Visez juste!

Orientation stratégique 3: Parfaire l'expertise

8^e objectif: Établir des positions et contribuer aux débats sur les grands enjeux de société tels le développement durable, les changements climatiques et la santé publique

Cibles (2006-2009)

Participer à des tribunes publiques et à des débats sur la gestion des matières résiduelles et sur les questions de la valorisation, du développement durable et des changements climatiques

Résultats (2007-2008)

- Participation à des tribunes publiques, dont le *Rendez-vous 2007*, pour faire valoir l'impact des modes de gestion des matières résiduelles sur les enjeux de société (plus de 100 colloques et congrès)
- Échanges avec l'Association canadienne de l'industrie des plastiques (ACIP) concernant les problématiques liées aux plastiques dégradables (notamment les sacs d'emplètes) de même qu'à la récupération de certains produits de plastique
- Participation au comité technique et au comité de gestion du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) sur la redistribution de la redevance à l'élimination
- Collaboration à des études portant sur divers sujets : l'introduction du verre dans l'asphalte, les bardeaux d'asphalte, l'implantation d'un éco-centre, la collecte des matières organiques dans les commerces et institutions, l'utilisation des textiles recyclés pour fin de rembourrage, la recherche de débouchés pour le gypse, etc.

Cibles (2006-2009)

Établir des positions sur la mise en valeur des matières résiduelles, sur l'utilisation des plastiques dégradables, sur la gestion des contenants à remplissage unique (CRU), sur la gestion des matières résiduelles et sur la mise en valeur des matières organiques

Résultats (2007-2008)

- Avis sur les sacs d'emplètes – *Évaluation de leur impact environnemental* (lancé en novembre 2007)
- Mémoire sur la gestion des matières résiduelles déposé à la Commission des transports et de l'environnement
- Recommandations dans le *Bilan 2006 sur la gestion des matières résiduelles*
- Document d'orientation sur la gestion des CRU consignés.

Orientation stratégique 3: Parfaire l'expertise

9^e objectif: Poursuivre le perfectionnement du personnel par des formations appropriées

Cibles (2006-2009)

Favoriser la formation universitaire ou sur mesure pour le personnel; organiser des conférences destinées au personnel et participer à des événements formateurs

Résultats (2007-2008)

- Midi-conférences et huit conférences offertes au personnel sur des sujets comme les changements climatiques, la tournée d'information sur la gestion des matières résiduelles, la campagne de sensibilisation sur la collecte sélective, les stratégies et le plan d'action de développement durable du gouvernement du Québec, le crédit carbone, etc.
- Participation d'employés à des colloques, congrès, salons et autres événements et visites sur le terrain.

Cibles (2006-2009)

Évaluer les besoins et préparer un plan de formation

Résultats (2007-2008)

- L'évaluation des besoins spécifiques de formation des employés fait partie d'un processus continu réalisé lors des évaluations individuelles annuelles

Orientation stratégique 4: Soutenir les systèmes actuels de responsabilité élargie des producteurs ainsi que les nouvelles initiatives

10^e objectif: Appuyer les producteurs afin d'améliorer la performance des systèmes de récupération déjà en place

Cibles (2006-2009)

Rencontrer les organismes industriels, la Société de gestion des huiles usagées (SOGHU) et Éco-peinture et animer la *Table de concertation sur la consigne*
Diffuser les résultats et appuyer les « bons coups »

Résultats (2007-2008)

- Diffusion de messages d'appui aux efforts des producteurs (peinture – Filière des Technologies d'information et des communications (TIC), etc.) dans le RECYC-INFO ainsi qu'à l'occasion d'interventions publiques (*Rendez-vous 2007*, CATRA, etc.)
- Collaboration au projet de récupération et de valorisation de matériel électronique *Mission zéro déchet électronique* du réseau des Centres de formation en entreprises et récupération (CFER) et des détaillants Bureau en Gros (40 000 \$ investis)
- Organisation d'une conférence de presse portant sur l'intention du gouvernement d'adopter un projet de réglementation cadre sur le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP)
- Société de gestion des huiles usagées (SOGHU) : trois rencontres avec le comité de vigilance en 2007-2008 et rencontre avec les récupérateurs et les valorisateurs en octobre 2007, participation à une étude sur les habitudes de réemploi des contenants d'huiles usagées dans les entreprises agricoles et forestières
- Participation à l'élaboration et au lancement du nouveau Programme de la *Table pour la récupération hors foyer* visant à favoriser la récupération des matières recyclables à l'extérieur du domicile (300 000 \$ par année, sur trois ans)
- Organisation d'une réunion de la *Table de concertation sur la consigne* en prévision de la négociation d'une prochaine entente et reddition de compte concernant l'utilisation des argents de la consigne
- Développement de réseaux non traditionnels de récupération des contenants à remplissage unique et augmentation de l'efficacité des réseaux traditionnels de récupération
- Échanges avec les organismes industriels après analyse du rapport annuel.

Orientation stratégique 4: Soutenir les systèmes actuels de responsabilité élargie des producteurs ainsi que les nouvelles initiatives

11^e objectif: Encourager les producteurs qui vont de l'avant avec de nouvelles initiatives de récupération

Cibles (2006-2009)

Diffuser l'information la plus complète possible et sensibiliser les producteurs; reconnaître publiquement les efforts de récupération des différents intervenants (collecte sélective, Technologies d'information et des communications (TIC) et autres résidus domestiques dangereux)

Consulter, mobiliser et collaborer avec les acteurs concernés et élaborer des scénarios de récupération

Effectuer des activités de recherche et développement

Résultats (2007-2008)

- Diffusion de la campagne *Votre voix écolo* avec les partenaires municipaux, les organismes de financement, Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et Recycle Médias
- Dépôt du rapport final de la Filière TIC incluant les principales recommandations sur les paramètres devant composer un futur programme de récupération et de recyclage des résidus TIC
- Invitation lancée aux intervenants de diffuser leur système de récupération à l'intérieur de notre répertoire informatique (ex. : Sony, Future Shop, Bureau en Gros)
- Réalisation d'un projet de recherche avec le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) sur les technologies innovantes de recyclage et les débouchés pour les cartouches, écrans plats, CD-DVD, cassettes vidéo, plastiques ignifugés et verre plombé
- Participation à un comité de travail sur la sensibilisation des PME québécoises à l'application de nouvelles exigences réglementaires internationales en matière d'environnement au sein de l'industrie électrique et électronique et développement d'un centre expérimental de démantèlement et de recyclage
- Mise en œuvre du Programme pancanadien de récupération des capsules de mercure
- Élaboration de scénarios de récupération des fluocompactes.

Orientation stratégique 4: Soutenir les systèmes actuels de responsabilité élargie des producteurs ainsi que les nouvelles initiatives

12^e objectif: Contribuer avec les partenaires à augmenter la récupération des matières recyclables de la collecte sélective municipale

Cibles (2006-2009)

Administrer le régime de compensation de la collecte sélective et assurer la coordination avec les organismes municipaux

Réaliser des projets à l'aide du *Programme ID-Technologies* (ID-T)

Diffuser une campagne et mettre en ligne des outils de promotion téléchargeables pour les municipalités et d'autres partenaires

Résultats (2007-2008)

- Finalisation des analyses et recommandations concernant les Plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) et suivi des 89 PGMR en vigueur
- Concertation au sein de la Filière sur la collecte sélective (deux rencontres en 2007-2008)
- Coordination des travaux de la Table de négociations et supervision des travaux des deux comités techniques sur les coûts nets et sur les médias écrits
- Détermination des coûts nets de la collecte sélective et suivi des travaux liés au mandat octroyé au consultant SM
- Versement des compensations aux municipalités pour les années 2005 et 2006, en fonction des critères de distribution négociés à la Table de négociations et des compétences de chacun des organismes municipaux
- Soutien de six projets acceptés dans le cadre du *Programme ID-T* pour les matières issues de la collecte sélective. Aide financière totalisant 428 986 \$
- Réalisation d'un diagnostic sur les centres de tri et publication des résultats
- Participation à l'élaboration et au lancement du nouveau Programme de la Table pour la récupération hors foyer
- Développement du site internet *Votre voix écolo*, de messages dans les médias écrits et organisation du lancement de la campagne en septembre 2007.

2- Mobilisation et responsabilité des acteurs

Le second enjeu sur lequel s'est appuyée RECYC-QUÉBEC pour élaborer son *Plan stratégique 2006-2009* touche la mobilisation et la responsabilisation des acteurs. Comme l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* repose sur la volonté de tous les intervenants à modifier leurs comportements et à adopter de nouvelles pratiques de gestion, la Société assume son rôle de leader en cherchant à stimuler ces changements.

RECYC-QUÉBEC considère que c'est en faisant valoir les bénéfices des choix environnementaux responsables qu'elle peut remplir sa mission à l'égard de la gestion responsable des matières résiduelles, particulièrement en ce qui concerne les 3RV (Réduction à la source, Réemploi, Recyclage et Valorisation) et, plus largement, soutenir les stratégies de développement durable mises de l'avant par le gouvernement du Québec. Une fois de plus, la Société met l'accent sur les cas à succès en faisant leur promotion.

Orientation stratégique 5: Stimuler les changements de comportements et les nouvelles pratiques de gestion

13^e objectif: Promouvoir les bénéfices des choix environnementaux responsables dont la réduction à la source et le réemploi ainsi que les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles

Cibles (2006-2009)

Financer des projets dans le cadre du *Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale œuvrant dans le cadre des plans de gestion des matières résiduelles*
Participer à des projets de promotion des 3RV

Résultats (2007-2008)

- Mettre en œuvre des outils destinés aux clientèles pour les soutenir dans leurs efforts de réduction à la source, de réemploi et de mise en place de bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles; financement de projets dans le cadre du *Programme d'aide aux entreprises d'économie sociale* : 10 projets soutenus, dont quatre plans d'affaires et six projets d'implantation ou d'expansion; prévisions d'emplois : 35 maintenus et 55 créés
- Participation au Salon national de l'environnement (juin 2007)
- Partenariat majeur de la Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD) (octobre 2007)
- Participation au Salon de l'habitation de l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ) (février 2008)
- Participation à des projets de promotion des 3RV dans le milieu de l'éducation québécois au moyen de différentes actions :
 - Mouvement des Écoles vertes Brundtland (avec la CSQ)
 - Réseau québécois des CFER et caravanes du développement durable
 - Programme Pédagogie Environnement de l'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE)
 - Réseau québécois des écoles entrepreneuriales et environnementales
 - Certification Cégep vert du Québec d'ENVironnement JEUnesse
 - Soutien de projets régionaux grâce au Programme *Visons l'Éducation à la Réduction à la source, au Réemploi et au Recyclage* pour 2008 (VERRR) et de projets dans le cadre de la SQRD
- Collaboration avec Tourisme Québec pour la production d'outils de sensibilisation sur le tourisme durable
- Collaboration avec le Consortium Écho-Logique pour sensibiliser la population à récupérer leurs matières recyclables dans le cadre des fêtes et festivals
- Diffusion de messages favorisant l'adoption d'habitudes limitant la surconsommation de produits des Technologies d'information et des communications (TIC) (RECYC-INFO 2007-2008)
- Appel d'offres pour le traitement des pneus hors d'usage intégrant des critères environnementaux
- Mise en œuvre du projet sur les meilleures pratiques de gestion dans les garages en partenariat avec la *Table automobile* et réalisation d'une étude de gestion des matières résiduelles dans les ateliers automobiles et chez les carrossiers (mai 2008)
- Collaboration avec le Conseil canadien des distributeurs en alimentation (CCDA), l'Association des détaillants en alimentation (ADA), le Conseil québécois du commerce au détail (CQCD) et Éco Entreprise Québec (ÉEQ) pour l'élaboration d'un *Code volontaire de bonnes pratiques sur l'utilisation des sacs d'emplettes*
- Diffusion d'exemples de mesures de réduction à la source : feuillet de la Boîte à lunch écologique au travail, Guide du réemploi « Couleur Bazar », Guide du bureau vert du Mouvement des Caisses Desjardins, Fiches des attestés ICI ON RECYCLE! et trois capsules sur la réduction
- Réalisation de cinq fiches performance avec les principales caractéristiques et activités : pour diffusion dans le RECYC-INFO; un article sur l'exemple de la Ville de Sherbrooke.

Orientation stratégique 5: Stimuler les changements de comportements et les nouvelles pratiques de gestion

14^e objectif: Développer des outils économiques et d'autres instruments favorisant la mobilisation et la responsabilisation

Cibles (2006-2009)

Collaborer avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) à développer un règlement cadre sur la responsabilité élargie des producteurs (REP)
Évaluer les mesures pouvant inciter à la diversion de l'élimination
Inciter à la récupération dans les lieux publics

Résultats (2007-2008)

- Commentaires et participation à la présentation sur le projet d'élaboration du règlement cadre en matière de la REP (septembre 2007)
- Participation au financement de la *Table pour la récupération hors foyer* dont le programme encourage l'installation d'équipements de récupération dans les lieux publics ainsi que dans les hôtels, bars et restaurants.

Orientation stratégique 5: Stimuler les changements de comportements et les nouvelles pratiques de gestion

15^e objectif: Favoriser l'exemplarité des ministères et organismes québécois par l'adoption de mesures de gestion environnementale

Cibles (2006-2009)

Mettre en œuvre la Politique environnementale de la Société
Appliquer le plan d'action en gestion environnementale de la Société et diffuser les actions réalisées
Intervenir dans les régions du Québec pour présenter le Programme Visez juste!
Soutenir des ministères et organismes dans leurs efforts de récupération

Résultats (2007-2008)

- Caractérisation des matières résiduelles dans les deux bureaux de RECYC-QUÉBEC réalisée en avril 2007 (taux de récupération global Montréal : 83,9 %; taux de récupération global Québec : 88,2 %)
- Interventions du Programme Visez juste! dans les agglomérations de Québec et de Montréal, ainsi que dans les villes de Gatineau et de Baie-Comeau pour appuyer les ministères et organismes dans la récupération multimatière
- Concertation avec la Société immobilière du Québec (SIQ) concernant la gestion des matières résiduelles dans les établissements des ministères et organismes en région
- Diffusion des résultats du projet pilote réalisé à l'édifice Marie-Guyart et promotion des modes de gestion des matières organiques (RECYC-INFO novembre 2007)
- Entente avec Hydro-Québec et le ministère des Ressources naturelles (MRN) relativement au déploiement du Programme Visez juste!
- Rencontre avec la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) pour l'orienter dans sa gestion des matières résiduelles.

Orientation stratégique 5: Stimuler les changements de comportements et les nouvelles pratiques de gestion

16^e objectif: S'impliquer dans la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable

Cibles (2006-2009)

Collaborer à la Stratégie de développement durable du gouvernement
S'impliquer dans des activités faisant la promotion du développement durable

Résultats (2007-2008)

- Participation au comité interministériel sur le développement durable et à des comités restreints pour la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale
- Échange de données avec le MDDEP (Bureau de coordination) sur les indicateurs de développement durable et la détermination des objectifs concernant les matières résiduelles
- Diffusion d'information au personnel de la Société sur le travail réalisé en faveur du développement durable au sein de l'appareil gouvernemental
- Formation d'un comité interne sur le développement durable, élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action pour la Société
- Développement d'un partenariat avec Tourisme Québec pour favoriser le tourisme durable
- Gestion du Programme Visez juste! visant la mise en valeur des matières résiduelles dans les ministères et organismes du gouvernement du Québec.

3- La mise en valeur des matières résiduelles

La mise en valeur des matières résiduelles est au cœur de la mission de RECYC-QUÉBEC. Il est donc naturel que la Société en ait fait un des trois enjeux majeurs de son Plan stratégique. Par son leadership et ses activités, RECYC-QUÉBEC doit mobiliser les partenaires et les citoyens autour des objectifs formulés dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

Pour atteindre l'objectif global de mise en valeur de plus de 65 % des matières résiduelles qui présentent un potentiel de valorisation, il est nécessaire que tous les secteurs de la société soient mis à contribution. Voilà pourquoi RECYC-QUÉBEC intervient en recherche et développement et diffuse les savoirs liés à la valorisation autant auprès du citoyen — au foyer et hors foyer — qu'auprès des industries, des commerces et des institutions (ICI), mais aussi à travers une stratégie locale et régionale qui touche les administrations municipales.

Orientation stratégique 6: Poursuivre les efforts visant la mise en valeur des matières résiduelles

17^e objectif: Optimiser le recyclage des pneus récupérés du flux annuel et le vidage des lieux d'entreposage

Cibles (2006-2009)

Élaborer et réaliser des plans de communication sur la récupération des pneus hors d'usage
Procéder à l'appel d'offres aux recycleurs pour une portion des pneus usagés générés annuellement basé sur des conditions d'opérations optimales
Préparer un rapport sur la problématique des pneus surdimensionnés

Résultats (2007-2008)

- Placement de publicités et de publipostages dans des publications ciblées afin de sensibiliser l'industrie automobile à une gestion responsable des matières résiduelles issues du secteur automobile
- Informations diffusées aux détaillants via les transporteurs
- Poursuite de l'application de la méthode d'appel d'offres inversée (implantée en 2005) qui permet que les ressources financières soient optimisées en fonction de la réalité du marché
- Travaux d'analyse et rencontres avec des acteurs du milieu (Union des producteurs agricoles, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), ministère des Finances (MF), détaillants), réalisés en lien avec la problématique des pneus surdimensionnés
- Relance de l'invitation à la population et aux boutiques de sport spécialisées du Québec à participer à une collecte de pneus de vélos hors d'usage se déroulant dans 12 régions du Québec. Environ 30 000 pneus de vélos hors d'usage ont été récupérés en 2007 par l'entremise de cette collecte.

Orientation stratégique 6: Poursuivre les efforts visant la mise en valeur des matières résiduelles

18^e objectif: Contribuer avec les partenaires à augmenter la récupération des matières résiduelles dans les industries, les commerces et les institutions (ICI)

Cibles (2006-2009)

Promouvoir la récupération auprès des ICI et collaborer avec les partenaires pour fin de diffusion
Administer les programmes ciblant les ICI, les bonifier et les diffuser
Augmenter l'efficacité des réseaux traditionnels de récupération des contenants à remplissage unique (CRU) et développer des réseaux non traditionnels

Résultats (2007-2008)

- Collaboration étroite avec des associations sectorielles (ex. : Association des propriétaires et administrateurs d'immeubles du Québec (BOMA Québec), Association des professionnels en développement économique du Québec (APDEQ), Conseil canadien des distributeurs en alimentation (CCDA), Association des détaillants en alimentation (ADA), Conseil québécois du commerce au détail (CQCD), Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs des Matériaux de Construction et de Démolition du Québec (3R MCDQ), la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ), etc.), d'organismes régionaux, des établissements scolaires et le réseau de la santé, à titre de relayeurs auprès de leurs membres pour une gestion responsable des matières résiduelles.

Résultats (2007-2008) - suite

- Collaboration avec le Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI) pour la Bourse des résidus industriels du Québec (BRIQ)
- Collaboration avec différents partenaires (Consortium Écho-Logique, Éco Entreprises Québec, Boissons Gazeuses Environnement, Société des alcools du Québec, etc.) pour favoriser la récupération des matières résiduelles lors des festivals et d'événements publics
- Accompagnement du Parc technologique du Québec Métropolitain dans sa démarche d'implantation de services de collecte des matières recyclables
- Refonte du Programme ICI ON RECYCLE! et lancement de la nouvelle formule à l'automne 2007
- Promotion du Programme ICI ON RECYCLE! et des outils développés pour les industries, les commerces et les institutions (ICI) au moyen des réseaux existants dans le milieu de l'éducation québécois
- Sensibilisation à la gestion responsable des matières résiduelles dans les lieux d'accueil touristiques grâce à la collaboration de Tourisme Québec
- Entente avec le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) et les Conseils régionaux de l'environnement (CRE) de 14 régions du Québec afin de sensibiliser, mobiliser et accompagner les ICI et promouvoir le Programme ICI ON RECYCLE!
- Appui financier du Programme d'économie sociale à des projets ciblant les ICI : quatre projets soutenus pour une aide financière totale de 227 968 \$; huit emplois maintenus et 24 autres créés
- Participation à l'élaboration et au lancement du nouveau Programme de la *Table pour la récupération hors foyer*.

Orientation stratégique 6: Poursuivre les efforts visant la mise en valeur des matières résiduelles

19^e objectif: Appuyer les partenaires dans l'implantation des services de gestion des matières compostables dans le secteur municipal

Cibles (2006-2009)

Participation à la mise en œuvre d'une campagne d'information et de sensibilisation au compostage auprès des municipalités
Recherche, développement et collaboration à l'élaboration d'outils d'information et de sensibilisation
Développement de moyens pour favoriser l'acceptabilité sociale des sites de compostage
Participation à l'élaboration du *Guide sur les bonnes pratiques de compostage*

Résultats (2007-2008)

- Conférences sur la gestion des matières organiques auprès de gestionnaires et décideurs municipaux
- Suivi du développement du *Programme canadien de certification pour les sacs en plastique compostables* sous l'égide du Bureau de normalisation du Québec (BNQ)
- Suivi des travaux de l'Université du Québec à Chicoutimi sur le projet ComposTable et le dossier de la réduction à la source
- Diffusion d'une enquête (réalisée en 2006) sur les préoccupations relatives aux odeurs associées au compostage des matières organiques
- Collaboration à la révision de la norme CAN/BNQ 0413-400 Amendements organiques – biosolides municipaux
- Animation de la Filière sur les matières compostables (trois rencontres en 2007 et une en 2008)
- Implication dans le comité technique pour la redistribution des redevances en vue d'établir les critères de performance.

Orientation stratégique 6: Poursuivre les efforts visant la mise en valeur des matières résiduelles

20^e objectif: Développer les solutions reliées aux marchés et aux débouchés limités ou absents pour des matières résiduelles

Cibles (2006-2009)

Collaboration avec l'industrie au développement de débouchés et de marchés pour les matières ciblées
Collaboration avec les intervenants afin de développer un plan d'action sur la récupération et le recyclage des plastiques agricoles

Résultats (2007-2008)

- Coordination des travaux des filières des matières résiduelles de la collecte sélective (deux rencontres en 2007-2008, sur les matières organiques et sur les textiles)
- Collaboration fréquente avec le Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs de Matériaux de Construction et de Démolition du Québec (3R MCDQ) sur différents dossiers dont un projet de plan d'action pour le gypse et les bardeaux d'asphalte
- Élaboration d'un devis et sollicitation de partenaires financiers pour l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en valeur des plastiques d'origine agricole
- Collaboration avec l'Association canadienne de l'industrie des plastiques (ACIP) concernant les problématiques liées aux plastiques dégradables (notamment les sacs d'emplettes) de même qu'à la récupération de certains produits de plastiques (ex. : polystyrène)
- Collaboration à des études sur plusieurs sujets, dont l'introduction du verre dans l'asphalte, les bardeaux d'asphalte, l'implantation d'un éco-centre, la collecte des matières organiques dans des commerces et institutions, l'utilisation des textiles recyclés pour fin de rembourrage, la recherche de débouchés pour le gypse, etc.

DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

Notre engagement: vous offrir avec diligence et courtoisie des services et des conseils de qualité et rigoureux

La société d'État RECYC-QUÉBEC a été créée en 1990 par le gouvernement du Québec. Elle relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et exerce ses activités en accord avec sa loi constitutive, la *Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage* (L.R.Q., c. S-22.01).

Au fil des années, la Société RECYC-QUÉBEC est devenue un acteur majeur de la gestion responsable des matières résiduelles, particulièrement en ce qui concerne les questions de réduction, de réemploi, de recyclage et de valorisation (3RV).

Mandat

Le mandat de RECYC-QUÉBEC, tel que défini dans sa loi constitutive, est le suivant:

« La Société a pour objets de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits, ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources. (...) La Société peut, dans le cadre de ses objets, conclure une entente avec toute personne, municipalité, société ou organisme. »

Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage, articles 18 et 19

Mission

Dans le cadre de son mandat et en soutien à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, la mission de RECYC-QUÉBEC s'énonce comme suit:

RECYC-QUÉBEC oriente, met en œuvre et coordonne des activités visant la mise en valeur des matières résiduelles en assurant la gestion de certains programmes, en développant les connaissances pertinentes et en mobilisant les différents acteurs afin de réduire la génération de matières résiduelles et de diminuer les quantités à éliminer. RECYC-QUÉBEC appuie et reconnaît les efforts des intervenants des différents secteurs et assure le suivi de l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

Vision

Dans une perspective de développement durable et convaincue de la nécessité de conserver les ressources et de prolonger la vie utile des matières pour les détourner de l'élimination, RECYC-QUÉBEC vise à être le leader de la valorisation des matières résiduelles en misant sur une approche préventive, sur le partenariat, sur la responsabilité et sur la participation de tous.

Valeurs

Pour réaliser sa mission et ses activités, RECYC-QUÉBEC s'appuie sur les valeurs suivantes:

- la compétence;
- la rigueur;
- la transparence;
- le respect;
- l'éthique;
- l'engagement.

Nos clientèles

RECYC-QUÉBEC collabore au quotidien avec différents partenaires et intervenants des trois secteurs d'activités de la gestion des matières résiduelles au Québec, soit le secteur municipal, le secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) ainsi que le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD), notamment:

- les acteurs dans la gestion des matières résiduelles (récupérateurs, recycleurs et valorisateurs, entreprises d'économie sociale, etc.);
- le gouvernement du Québec;
- le grand public;
- les groupes environnementaux et socio-communautaires;
- le milieu municipal (municipalités, MRC, unions municipales et autres organismes représentant les municipalités, etc.)
- les médias;
- le milieu de l'éducation et de la formation;
- le milieu économique (industries, commerces, PME, entrepreneurs, détaillants, etc.).

Nos produits et services

Nos produits et services peuvent se regrouper en diverses catégories:

- documentation (guides, fiches d'information, bilan, études, etc.);
- suivi de demandes diverses (lignes d'information téléphoniques, plaintes, commandites, entrevues, etc.);
- information, sensibilisation et éducation (outils pédagogiques, pictogrammes, messages de sensibilisation, etc.);
- programmes d'aide financière pour la réalisation d'études et de projets sur les technologies, les marchés et les services de récupération ainsi que pour des projets de sensibilisation aux 3RV (réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation);
- programmes de reconnaissance des pratiques exemplaires en gestion responsable des matières résiduelles;
- site Internet et outils électroniques (répertoires, *@bc du recyclage à domicile*, bulletin RECYC-INFO, etc.);
- activités de concertation, comités divers et filières de gestion des matières résiduelles.

Nos engagements

Nous nous engageons à vous offrir avec diligence et courtoisie des services et des conseils de qualité et rigoureux et, plus spécifiquement, à:

- retourner un appel téléphonique dans un délai maximum d'un jour ouvrable;
- répondre à un courriel ou à accuser réception dans un délai maximum de deux jours ouvrables;
- accuser réception des envois reçus par courrier dans un délai maximum de cinq jours ouvrables suivant la date de réception;
- apporter le suivi adéquat aux demandes requérant une analyse ou une recherche dans un délai maximum de 20 jours ouvrables ou à vous aviser en conséquence si ce délai doit être prolongé.

Nous nous engageons également à:

- bien cerner vos besoins et à traiter vos demandes avec soin;
- maintenir à jour nos connaissances et notre expertise afin de bien vous servir;
- mettre en place des mécanismes pour nous aider à améliorer notre prestation de services.

De plus, dans un souci de protection de l'environnement et de préservation des ressources, RECYC-QUÉBEC privilégie, lorsque possible, les réponses aux demandes par courriel ou par téléphone.

Commentaires relatifs à la qualité de nos services

Votre opinion étant importante pour RECYC-QUÉBEC, nous vous invitons à nous faire parvenir par écrit vos commentaires concernant la qualité de nos services, par courriel à l'adresse opinion@recyc-quebec.gouv.qc.ca ou par la poste à:

Bureau de la présidente-directrice générale
a/s Responsable des services aux citoyens
RECYC-QUÉBEC
420, boul. Charest Est, bureau 200
Québec (Québec) G1K 8M4

Les commentaires reçus seront traités avec impartialité et confidentialité par la direction visée dans les 20 jours suivant leur réception.

Les personnes estimant ne pas avoir reçu une réponse satisfaisante peuvent le signifier par écrit en nous envoyant un message par courriel ou par la poste tel que mentionné précédemment. Un suivi rigoureux sera effectué et une réponse vous sera acheminée dans un délai n'excédant pas 20 jours ouvrables.

Pour nous joindre

Ligne d'information de RECYC-QUÉBEC

Pour la région de Montréal: **514 351-7835**
Pour l'extérieur de Montréal: **1 800 807-0678**
info@recyc-quebec.gouv.qc.ca

Québec (siège social)

420, boul. Charest Est, bureau 200
Québec (Québec) G1K 8M4
Téléphone: **418 643-0394**
Télécopieur: 418 643-6507
Sans frais: **1 866 523-8290**

Montréal

141, avenue du Président-Kennedy, 8^{ème} étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4
Téléphone: **514 352-5002**
Télécopieur: 514 873-6542
Sans frais: **1 800 807-0678**

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00
et de 13 h 00 à 16 h 30

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATRICES ET DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

Section I

Définitions et dispositions générales

Définitions

1. Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ou expressions suivantes signifient :
 - a) «administrateur» désigne une ou un membre du conseil d'administration de la Société, qu'elle ou qu'il exerce ou non une fonction à plein temps. Pour les fins du code, sont également considérés comme des administrateurs, le secrétaire général, les vice-présidents(es) et les cadres;
 - b) «association» désigne une association ou un regroupement de personnes, d'organismes ou d'entreprises, ayant un intérêt direct ou indirect dans le domaine de la récupération et du recyclage;
 - c) «conflits d'intérêts» désigne toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle, dans laquelle un administrateur pourrait être enclin à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée plutôt que ceux de la Société, de même que toute situation susceptible d'affecter sa loyauté et son jugement envers la Société;
 - d) «conseil» désigne le conseil d'administration de la Société;
 - e) «contrat» comprend un contrat ou une entente, conclu, en négociation ou projeté;
 - f) «entreprise» désigne toute forme d'unité économique de production de biens ou de services ou toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier;
 - g) «Loi» désigne la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c.M-30), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion;
 - h) «personne liée» désigne une personne unie à l'administrateur qui peut être :
 - I) soit un particulier uni par les liens du sang, de l'adoption, du mariage, de l'union civile ou d'une union de fait;
 - II) soit une personne morale et, selon le cas :
 - (i) une personne qui contrôle la personne morale, si celle-ci est contrôlée par une seule personne,
 - (ii) une personne qui est un membre d'un groupe lié qui contrôle la personne morale,
 - (iii) toute personne unie de la manière indiquée à l'alinéa I) à une personne décrite au sous-alinéa (i) ou (ii);
 - i) «Règlements» désigne le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (1998)(130 G.O.II,3474), tel qu'amendé et modifié à l'occasion;
 - j) «Règlement de régie interne de la Société» désigne le Règlement de régie interne de la Société québécoise de récupération et de recyclage (1991) (123 G.O.II, 5595), tel qu'amendé et modifié à l'occasion;
 - k) «Société» désigne RECYC-QUÉBEC (Société québécoise de récupération et de recyclage).
2. Dans le présent code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste ou l'incitation à le poser.

Dispositions générales

3. La Société a pour mission de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.
4. Le présent code a pour objet d'établir les principes d'éthique et de déontologie de la Société. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des administrateurs; elles les explicitent et les illustrent de façon indicative.

5. L'administrateur s'engage à collaborer avec le président du conseil et à se conformer aux avis qu'il peut être appelé à donner verbalement ou par écrit.

Section II

Interprétation

6. L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi et le Règlement, ainsi que ceux établis dans le présent code d'éthique et de déontologie. En cas dans le respect du droit et de l'équité, de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.
7. Le code d'éthique et de déontologie n'exclut d'aucune façon l'élaboration de directives ou de règles additionnelles relatives à certains secteurs d'activités ou à certaines situations plus spécifiques.
8. Toute question relative à l'interprétation des présentes dispositions ou à des situations non prévues au présent code d'éthique et de déontologie peut être soumise pour avis au secrétaire général de la Société. La demande et l'avis demeurent confidentiels.

Section III

Principes d'éthique et règles de déontologie

Principes d'éthique

9. Pendant toute la durée de son mandat, l'administrateur doit agir avec prudence, diligence, honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la Société. L'administrateur doit accomplir sa tâche avec efficacité, assiduité et dans le respect du droit et de l'équité.
Dans l'exécution de ses fonctions, l'administrateur fait bénéficier ses collègues et la Société des connaissances ou aptitudes qu'il a acquises au cours de sa carrière.
10. L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ou en cherchant à favoriser celui d'un tiers.
11. L'administrateur prend ses décisions de façon à assurer et à maintenir le lien de confiance avec les clients, les fournisseurs, les partenaires de la Société ainsi qu'avec le gouvernement.
12. L'administrateur doit assurer et préserver la confidentialité des informations qu'il obtient dans l'exercice de ses fonctions d'administrateur; il doit s'assurer de la destruction de tout document confidentiel lorsque ce dernier n'est plus nécessaire à l'exécution de son mandat d'administrateur; il doit user de retenue dans ses conversations afin de ne pas favoriser une personne au détriment d'une autre quant aux liens d'affaires qu'elle a ou pourrait avoir avec la Société.
13. Par souci de transparence, les décisions du conseil sont publiques, sauf décision contraire de ce dernier pour des motifs sérieux. Par ailleurs, les délibérations, les positions défendues par les membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels. Toutefois, le vote d'un administrateur devient public lorsque ce dernier demande qu'il soit expressément mentionné au procès verbal.

Règles de déontologie

14. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêt entre son intérêt personnel et ceux de la Société. Il doit éviter de se placer dans toute situation pouvant jeter un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions et de s'acquitter de ses devoirs avec loyauté sans partage.
Il doit dénoncer à la Société tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise, une fiducie ou une association. Il doit également dénoncer, dès qu'il en a connaissance, les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

15. L'administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans un projet, une entente, un contrat, une affaire ou un litige avec la Société, ou dont l'organisme, l'association ou l'entreprise qui est son employeur ou dont il fait partie a un tel intérêt, doit le dénoncer par écrit au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur une question débattue dans laquelle il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question, ainsi que s'abstenir de tenter d'influencer le vote des autres administrateurs. L'administrateur à temps plein ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, l'administrateur à temps plein ne contrevient pas au présent code si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.
16. L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue. En outre, tout document identifié par le conseil ou par le secrétaire général comme étant confidentiel ne peut être transmis, communiqué ou son contenu divulgué à quiconque par l'administrateur sans une autorisation expresse du conseil.
17. L'administrateur ne peut accepter ni solliciter aucun cadeau, marque d'hospitalité, avantage ou bénéfice d'une personne ou entreprise en relation d'affaires avec la Société ou d'un tiers agissant au nom ou pour le bénéfice d'une telle personne ou entreprise, si cet avantage ou bénéfice est destiné ou susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions ou de générer des attentes en ce sens. N'est pas susceptible d'influencer, au sens du présent article, tout cadeau, marque d'hospitalité, avantage ou bénéfice d'une valeur inférieure à 200 \$.
18. L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil peut être appelé à prendre.

Section IV

Divulgateion

Définitions

19. La divulgation requise aux articles 14 et 15 se fait lors de la première réunion:
 - a) au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude; ou
 - b) suivant le moment où l'administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée à l'étude en acquiert un; ou
 - c) suivant le moment où l'administrateur acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu; ou
 - d) suivant le moment où devient administrateur toute personne ayant un intérêt dans un contrat ou une question sous étude.
20. Les articles 14, 15 et 21 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par une personne liée à l'administrateur.
21. L'administrateur doit remettre au président du conseil dans les 30 jours de sa nomination et le 31 mars de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'Annexe 2 et contenant les informations suivantes:
 - a) le nom de toute entreprise dans laquelle il détient des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens;
 - b) le nom de toute entreprise dans laquelle il a un intérêt sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif;

- c) le nom de toute association ou organisme dans lequel il exerce des fonctions, en précisant ces fonctions;
- d) les postes d'administrateurs qu'il occupe dans toute entreprise, société, corporation ou fiducie;
- e) les emplois qu'il occupe dans tout organisme, entreprise, société, corporation ou association. Malgré ce qui précède, l'administrateur est dispensé de fournir les informations qui entrent dans une des catégories prévues à l'article 23.

L'administrateur pour qui les dispositions des paragraphes a) à e) du premier alinéa ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du conseil.

L'administrateur doit également produire une telle déclaration dans les 30 jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu. Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

22. Le président du conseil remet les déclarations reçues en application des articles 15 et 21 au secrétaire général de la Société qui les conserve dans les dossiers corporatifs de la Société et en assure la confidentialité.

Section V

Dispenses

Définitions

23. Le présent code ne s'applique pas:
 - a) à la détention de valeurs mobilières lorsque l'importance de cette détention ne permet vraisemblablement pas de placer l'administrateur ou le dirigeant en situation de conflit d'intérêts;
 - b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'administrateur ne participe ni directement ni indirectement;
 - c) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;
 - d) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur;
 - e) à la détention de titres émis ou garantis par un organisme ou une entreprise du gouvernement au sens de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., c.V-5.01) à des conditions identiques pour tous.

Section VI

Dispositions finales

24. Dans les 30 jours de l'adoption du présent code par le conseil, chaque administrateur doit compléter et signer l'attestation reproduite à l'Annexe 1 du présent code; cette attestation, une fois complétée, est remise au président du conseil qui doit la remettre au secrétaire général de la Société pour fin de conservation. Chaque nouvel administrateur doit faire de même dans les 30 jours de sa nomination.
25. Le présent code d'éthique et de déontologie entre en vigueur à compter de la séance qui suit celle de son adoption par le conseil d'administration de la Société. Il n'a aucun effet rétroactif. Sont donc visées les seules situations qui peuvent se présenter après l'adoption du présent code d'éthique et de déontologie.
26. Sauf consentement unanime des membres présents du conseil d'administration de la Société, toute proposition visant la modification du code d'éthique et de déontologie devra faire l'objet d'un avis et d'un dépôt à une réunion régulière du conseil d'administration précédant la réunion où elle sera débattue.

Membres du conseil d'administration

			
Président M^e José P. Dorais <i>Avocat</i> <i>Miller Thomson Pouliot,</i> <i>s.e.n.c.r.l.</i>	Vice-présidente Mme Ginette Pellerin <i>Directrice générale</i> <i>Regroupement des Récupérateurs</i> <i>et des Recycleurs de Matériaux</i> <i>de Construction et de Démolition</i> <i>du Québec (3RMCDQ)</i>	Mme Ginette Bureau <i>Présidente-directrice générale</i> <i>RECYC-QUÉBEC</i>	M. Christian L. Van Houtte <i>Président</i> <i>Association de l'Aluminium</i> <i>du Canada</i>
			
Mme Cynthia Biasolo <i>Administratrice</i>	Mme Monique Laberge <i>Enseignante</i> <i>École Sainte-Bernadette</i>	M. Richard Legendre <i>Veilleur technologique</i> <i>et courtier en information</i> <i>Service d'information</i> <i>industrielle du Québec</i>	

Membres du comité de direction

			
Présidente-directrice générale Mme Ginette Bureau	Vice-président <i>Secteurs municipal, industriel,</i> <i>commercial et institutionnel</i> M. Jeannot Richard	Vice-présidente <i>Communications, sensibilisation</i> <i>et éducation</i> Mme Johanne Riverin	
			
Directrice <i>Soutien aux municipalités</i> <i>et aux entreprises</i> Mme Denise Auger	Directeur <i>Planification et recherche</i> M. Guy Tremblay	Directeur <i>Programmes et exploitation</i> M. Mario Laquerre	Directeur <i>Finances et administration</i> M. Yves Boisvert

Employés 2007-2008

BEAUMONT, Marthe
BÉLANGER, Karine
BERTRAND, François
BLAIS, Diane
BOIS, Cécile
BOISVERT, Richard
BOUCHARD, Claudette
BOUCHELOUH, Farida
BOURQUE, Claude
CADIEUX, Josée
CANTIN, Sophie
CARDINAL, Lise
CHALOULT, Suzane
CHARRON, Sabrina
CLICHE, Jérôme
CLOUTIER, Johanne
COMEAU, Martin
DESCHÊNES, Patrick
DI PALMA, Audrey

DOUCET, Anne-Marie
DRISSEN, Arielle
GAGNÉ, Louis
GEOFFRION, Marie-Hélène
GERMAIN, Benoît
GERVAIS, Hélène
GIGUÈRE, Ginette
GINCHEREAU, Johanne
HADZHIYSKA, Yana Angelova
HALLIK, Myriam
HUSSON, Jocelyn
LAGUÉ, Huguette
LANGLOIS-BLOUIN, Sophie
LARAMÉE, Louise
LAVOIE, Christine
LECLERC, Jacqueline
L'HEUREUX, Sandra
MORNEAU, Luc
NADEAU, Stéphanie

OUELLET, Fabienne
OUELLET, Josée
PICHER, Anne
PLAZIAC, Dominique
RACINE, Nathalie
RAYMOND, Céline
RICHARD, Johanne
RICHARD, Guylaine
RIEL, Manon
ROUSSEL, Ginette
ROY, Mélanie
SCHEMBRÉ, Jean-Michel
SCHULZ, Catherine
SCOTT, Pascal
SIMARD, Diane
TAILLEFER, Sophie
THIBEAULT, Martin
TREMBLAY, Carmen
TURMEL, Suzie

Employés temporaires, contractuels, stagiaires et consultant

CANTIN, Philippe
DOYLE, Martin
FRANÇONNET, Yann
GUEDEZ HUNG, Liliana
GUIMOND, Marc

LANOIE, Martine
LAPIERRE, Sébastien
MEUNIER VALLIÈRES, David
ODALÈS, Odelyne
ROUSSELLE, Mélanie

THIBODEAU, Sébastien
VERMETTE, Francis
VILLEMAIRE, François

**Siège social**

420, boul. Charest Est, bureau 200
Québec (Québec) G1K 8M4
Téléphone: 418 643-0394
Télécopieur: 418 643-6507

Bureau de Montréal

141, avenue du Président-Kennedy 8^{ième} étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4
Téléphone: 514 352-5002
Télécopieur: 514 873-6542

Ligne INFO-RECYC

1 800 807-0678 (sans frais)
514 351-7835 (région de Montréal)

Internet

www.RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca

Courrier électronique

info@RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca

RECYC-QUÉBEC
Québec

